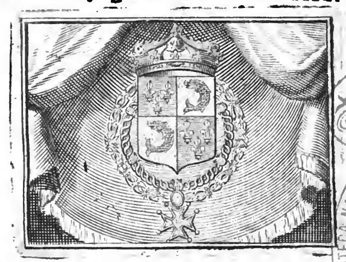

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
12
7 B
23
2
S 10.24
14-1. 10.24
DES



LA VERITABLE ETUDE DES SOUVERAINS.

DEDIE'E

A Monseigneur LE DAUPHIN.



A PARIS,

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le Perron de la ſainte Chapelle.

M. DC. LXXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



A
MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN.



MONSEIGNEUR,

La France eſpere qu'eſtre Fils du plus Grand Roy du Monde ne ſera pas la plus grande de vos

Qualitez; & Vous estes obligé de remplir l'esperance que Vous luy faites concevoir. On void en Vous de si heureuses dispositions à devenir le premier Monarque de la Terre; Vous estes le Témoin de tant d'Actions Heroïques que l'Univers regarde avec admiration, mais que personne n'est capable d'imiter que Vous; & le soin de vostre Jeunesse est commis à un Homme de qui la Naissance est accompagnée d'une si éminente Vertu, que Vous n'avez rien à craindre pour vostre Gloire, à moins que Vous n'ayez cette genereuse crainte qui a transmis à la Po-

ſterité les larmes que répandoit Alexandre, quand on luy apprenoit les Conqueſtes de ſon Pere. Je ſçay, MONSEIGNEUR, que le Regne de LOUIS XIV. fait trembler tout ce qu'il y a de Potentats dans l'Europe, & qu'il porte la Majeſté du Trône plus haut que tous les Rois qui l'ont precedé: Je ſçay meſme que c'eſt une entrepriſe dificile que de ſe propoſer pour Exemple un Monarque dont la Vie efface celle de tous les autres; mais outre que voſtre Courage eſt au deſſus de la dificulté que je Vous oppoſe, l'honneur que Vous avez d'eſtre ſon Fils eſt un aſſés grand Titre pour

Vous faire justement pretendre à la gloire d'estre son Egal. Ce que j'avance icy, MONSEIGNEUR, ne se peut dire à aucun Prince qu'à Vous sans flaterie: Donner un Egal à ce qui n'en a jamais eu, est un Ouvrage digne de Vous Seul; & Vous le commencez d'une maniere qui persuade assez que Vous l'acheverez glorieusement. Dans un âge où les autres Princes ignorent ce que c'est qu'un si grand Nom, Vous sçavez ce qu'on est obligé de faire pour le soûtenir: Et vous profitez si bien des Leçons que Vous donne le plus Auguste de tous les Rois, que pour Vous

accoûtumer de bonne heure à estre Infatigable comme Luy, Vous dérobez à vos Plaisirs des momens que Vous estes ravy de donner à vôtre Gloire; & croiriez ne pas répondre à ce que Vous estes Né, si Vous ne joigniez à la Qualité de Prince toutes les Vertus qu'il faut avoir pour estre un Heros. Aussi, MONSEIGNEUR, n'ay-je pas la temerité de croire que les Exemples de tant de Grands Hommes, que je cite dans le Livre que je prends la liberté de Vous offrir, soient comparables à ceux que Vous avez le bonheur de recevoir, ny à ceux que Vous nous promettez: Les Siecles passés

n'ont rien veu de si fameux que l'Invincible Prince qui Vous a donné le jour; & si Vous Luy ressemblés, comme les commencemens de vôtre Vie nous en assurent, l'Avenir ne verra rien de plus Glorieux que Vous. Je ne Vous dis rien, MONSEIGNEVR, *que ne Vous ait dit, & que ne Vous repete tous les jours l'Illustre & Profond Genie qui guide vos premiers pas dans la Route que Vous devez tenir pour arriver où Vous attend la grandeur de vostre Destinée: Tous les Sentimens qu'il vous inspire sont aussi élevez que le Trône que Vous devez remplir; & l'on peut dire*

que jamais un excellent Naturel n'a esté cultivé par une Personne d'un plus haut Merite. Enfin, MONSEIGNEUR, de quelque façon que la France Vous considere elle ne découvre rien en Vous qui ne luy promette de faire durer la felicité dont elle joüit soûs le Regne d'un Monarque, qui Vous enseigne si parfaitement l'Art de se faire craindre de ses Ennemis, & de se faire adorer de ses Sujets. Vous n'avez pas tant à travailler que Luy, pour devenir un aussi Grand Homme: les Leçons qu'il Vous donne ne luy ont jamais esté données; & c'est de Luy Seul qu'il tient ce qu'il Vous

est facile d'en apprendre. Cela estant, MONSEIGNEUR, je ferois douter de la sincerité des vœux que je fais pour Vous, si je vous souhaittois des Vertus plus sublimes que les Siennes : l'égaler est une gloire qui Vous est reservée, mais le surpasser est une chose aussi impossible qu'il est impossible d'estre, avec plus de respect que je le suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidéle Serviteur,
BOURSAULT.



PREFACE.

CET Ouvrage aura ſans doute le ſort de tous les autres, & ſera attaqué puis qu'on en attaque de meilleurs. Ceux qui voudront le critiquer ne manqueront pas de dire qu'il eſt bien aiſé de faire un Livre aux dépens d'autruy, & que ſur ce pied-là, il n'y a point d'homme qui ait un peu de lecture, qui ne s'érige facilement en Auteur. Je demeure d'accord que les Exemples que je cite, ont eſté citez par de plus habiles gens que moy ; & s'il faut aller encore plus avant, j'avouë que peu de perſonnes les ignorent : mais on doit m'avoüer auſſi que plus l'Hiſtoire les a conſacrez, moins on doute de leur verité ; & quand il s'agiſt de donner à un jeune Prince

de belles Actions à imiter, il faut qu'il croye qu'elles n'ont rien de fabuleux, & qu'il y va de sa gloire de marcher sur les traces des grands Hommes qui l'ont precedé. C'est pour cela que je n'ay rien voulu mettre icy qui ne soit connu de tout le monde : Je n'estois pas du temps d'Alexandre, de Cesar & des autres Princes dont je parle, & par consequent je n'en pourrois rien dire, si d'autres n'en avoient rien dit : mais l'Histoire, qui est un Bien où chacun a part, est la Depositaire de leurs grandes Actions ; & quand on les peut faire entrer heureusement dans un sujet que l'on traite, elles ne perdent rien de leur prix pour estre repetées diverses fois. Je me suis donc fait une necessité de ne rien dire que l'Histoire n'ait authorisé. J'ay plus fait : en parcourant quelques Livres qui m'estoient necessaires pour cet Ouvrage, j'en ay trouvé de si bien écrits, que non seulement j'y ay pris les Exemples dont j'ay eu besoin, mais

encore des periodes entieres qu'il m'eût esté impossible de mettre en de plus beaux termes. Si c'est un vol je fais restitution par cet Aveu ; & quoy que j'en aye usé tres-modestement, j'ayme mieux me faire mon procés moy-mesme que de meriter qu'il me soit fait par les Juges de la Republique des Lettres, qui sont Gens terribles, & qui jamais ne panchent du costé de l'absolution. Je ne leur demande point de grace, parce que je sçay bien qu'ils n'en font jamais : Qu'ils me rendent seulement justice, & je leur en auray une obligation d'autant plus grande, que je seray le premier à qui ils l'auront renduë.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes de sa Majesté données à Paris le 8 Iuin 1671. signées SALMON, & seellées du grand Sceau de cire jaune. Il est permis au Sieur BOURSAULT, de faire imprimer, vendre & debiter par tel Libraire qu'il voudra choisir, un Livre intitulé *La veritable Etude des Souverains*, pendant le temps de cinq années: Et deffenses sont faites à toutes Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de le contrefaire, sur les peines portées par lesdites Lettres.

Et ledit Sieur BOURSAULT a cedé son droit au Privilege cy-dessus, à Loüis Billaine, Iean Guignard, & Claude Barbin, Marchands Libraires, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 28. Aoust 1671. suivant l'Arrest du Parlement du deux Avril 1653. & celuy du Conseil Privé du Roy du 27. Fevrier 1665.

Signé THIERRY, Syndic.

LA VERITABLE ETUDE DES SOUVERAINS.





AV ROY.



SIRE,

Toutes les fois qu'on s'ex-
poſe à écrire la Vie d'un Roy

qui en joüit encore, si l'on fait un établissement à sa fortune c'est souvent aux dépens de sa reputation. La Posterité qui examine les excessives loüanges qu'un Historien donne quelquefois à un Prince qui n'a eu que de communes vertus, l'accuse d'avoir parlé par interest, ou du moins le soupçonne de flaterie; & quand il en découvre les vices avec peu de retenuë, elle le regarde comme un Sujet mécontent, ou comme un Ecrivain passionné. Je sçay que pour laisser de fameux exemples aux Siecles à venir, toutes les Histoires du monde ne fournissent rien de plus beau que la

Vie de Vostre Majesté, mais comme je n'ay pas la force de traiter une matiere si auguste, je ne veux pas avoir la foiblesse d'en ternir l'éclat: je laisse à de plus excellentes plumes que la mienne une gloire qu'elle est incapable d'acquerir; & trouveray mon travail assez utile si je puis contribuer à l'instruction d'un Prince, de qui les inclinations sont déja si belles qu'il s'estimera un jour moins glorieux d'estre le possesseur de vos Etats, que d'être l'heritier de vos Vertus. L'exemple qu'il a devant les yeux est une leçon continuelle qui luy enseigne ce qu'on ne rencontre dans aucune

Hiſtoire. Du moins puis-je dire que j'en ay déja parcouru un nombre, où je n'ay point trouvé d'actions que celles de Voſtre Majeſté n'effacent: Mais comme il eſt des vertus qui pour eſtre moins ſublimes que les vôtres, ne laiſſent pas d'eſtre encore aſſez grandes pour eſtre imitées, je vais faire revivre celles de pluſieurs Princes, que le Temps, qui détruit tout, leur fait l'injuſtice d'enſevelir dans l'oubly; & déterrer les vices de quantité d'autres, que le Temps traite plus favorablement que les vertus, puis qu'il leur fait grace en les effaçant de la memoire des hommes. Je vais,

dis-je, donner à un jeune Prince des exemples à ſuivre & à éviter : les uns luy apprendront qu'il eſt de ſa qualité de ne rien faire qui en ſoit indigne ; & les autres qu'il eſt de ſon devoir de tout entreprendre pour ſe rendre moins conſiderable par ſa naiſſance que par ſon merite. Avant que d'entrer en matiere je prierois Voſtre Majeſté de voir ma façon d'écrire avec indulgence, ſi au lieu des veritez que j'ay à dire, j'avois des menſonges à embellir : mais, outre qu'il y entre preſque toûjours de la vanité dans ces fatiguantes ſoumiſſions, je cherche moins à me faire admirer qu'à me faire

croire : Et cela eſtant je paſſe à ce que je me ſuis propoſé de faire, & dis qu'un Prince qui eſt né pour eſtre Souverain d'une grande Monarchie, & qui doit un jour ne voir que Dieu ſeul au deſſus de luy, a beſoin de ſçavoir ſi bien les ſecrets de ſon Eſtat; d'eſtre ſi affable envers les Grands, qui ſont les appuis de ſon Troſne; & ſi bon au Peuple dont il doit eſtre obeï, qu'il n'eſt point de temps ſi bien employé ny de ſoin plus neceſſaire que celuy que ſe donne un habile homme pour le rendre digne, non ſeulement de la Couronne qu'il doit porter, mais encore de l'amour des Su-

jets qu'il doit regir. Il eſt conſtant que l'on void croître l'affection & le reſpect dans l'ame des Sujets à meſure que les vertus royales, & les actions heroïques ſe forment dans celle d'un jeune Prince, & que ſi une belle education n'augmente pas ſa puiſſance elle appuye fortement ſon autorité. Je ſçay bien que Dieu qui le fait naiſtre pour regner, & qui ne l'éleve ſi haut que pour le mieux faire voir à tant de milions d'hommes à qui ſes vertus doivent ſervir d'exemple, luy accorde une partie des lumieres neceſſaires pour ſe bien conduire dans un chemin où il eſt aiſé de s'é-

garer ; & qu'il luy fait mesme des dons particuliers pour ce qui regarde sa personne: mais cependant qui au lieu de cultiver les jeunes-ans du Prince, en laisseroit le soin à la divine Providence, sans mettre la main à l'œuvre, verroit quelquefois un Etat bien malheureux. Quelques belles que puissent estre ses inclinations naturelles la jeunesse ne fait pas beaucoup de resistance, quand le vice tâche de les corrompre ; & puis que le grand privilege d'un Prince est de commander à tout un Peuple qui luy est soûmis, & que c'est la charge importante à laquelle Dieu l'a voulu appel-

ler, il eſt juſte de tout entreprendre pour luy inſinuer les qualitez qu'il faut avoir pour s'en aquiter glorieuſement. Les ſoins que demande la conduite d'une perſonne ſi precieuſe à l'Etat ſont bien differens de ceux qu'on a coûtume de prendre en faveur de tout le reſte des hommes. Il ſuffit au fils d'un Marchand de ne pas ignorer le prix des choſes qui entrent ordinairement dans le commerce. Que celuy d'un Avocat veüille embraſſer la profeſſion de ſon Pere, l'étude des Loix, & le bon uſage qu'il en ſçait faire luy acquierent de la reputation dans le Barreau. Et qu'un

Gentilhomme ſoit nourry dans la civilité & ſe ſerve prudemment de ſon épée, il remplit l'eſperance que l'on a conceuë, ou que l'on a dû concevoir de luy. Mais un Prince doit ſçavoir les gouverner tous trois. C'eſt à luy à regler toutes ſortes de perſonnes ; à bannir la violence & l'injuſtice de l'eſprit des uns & des autres ; à ſçavoir les maintenir en paix quand ſes ennemis luy oſent declarer la guerre ; & pour dire quelque choſe de plus, c'eſt à luy à trouver le moyen de ſe faire reſpecter en tout temps, & craindre quand il en eſt beſoin, de peur que le trop de liberté qu'il don-

neroit à ses Sujets ne fust capable de luy en attirer le mépris. Je ne veux pas dire par là, qu'à l'exemple de quelques Rois de l'Antiquité, un Prince ne doive jamais paroistre devant ses Sujets que le Sceptre en main, ny que pour l'honneur de la Couronne il doive imiter le Pere de Constantin qui tournoit tout le corps quand il vouloit regarder quelqu'un, de peur que s'il n'eut tourné que la teste seule il n'eut perdu une partie de sa gravité. Au contraire, un grand Prince doit pour son interest propre, se dépoüiller de la severité qui luy est quelquefois naturel.

le, & prendre un visage riant pour apprivoiser par sa douceur ceux qui luy sont necessaires, & qui en presence de tant de Majesté n'osent bien souvent ouvrir la bouche, à moins que la bonté du Prince ne bannisse leur timidité. C'est ce que sçavoit faire le plus à propos du monde Federic Prince, & depuis Roy de Dannemarc. Par une sagesse qui avoit en luy devancé l'âge, il avoit l'art de s'accommoder à tous les temps, qu'il n'avoit pas encore quinze ans entiers. Il se divertissoit avec de jeunes Seigneurs, qu'on avoit mis à sa suite, pendant que le Roy son pere étoit occu-

pé avec ſes Miniſtres, & ſouffroit que l'on prit une liberté honneſte tant que le divertiſſement duroit : mais auſſi-toſt qu'il étoit achevé il reprenoit, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, le viſage de Prince qu'il avoit quité un peu auparavant, & faiſoit renaiſtre le reſpect qu'il avoit permis de bannir pendant le jeu, pour avoir le plaiſir de ſe divertir plus agreablement. Quelque temps que l'on employe pour tâcher de rendre un Prince de cette humeur on n'a pas ſujet de le plaindre quand on a l'avantage de reüſſir. L'art de regner ne s'apprend pas ſi facilement qu'on ſe l'ima-

gine : & quand il s'agit d'inſtruire de jeunes gens, qui, ſe croyans tout permis font gloire de tout oſer, à jamais n'offenſer perſonne de propos deliberé, & à ſe priver plûtoſt de ce qu'ils ſouhaitent que de faire une injuſtice pour le poſſeder, il leur faut donner des Gouverneurs qui pratiquent ce qu'ils leur enſeignent, & de qui l'exemple ſoit la meilleure leçon qu'ils puiſſent recevoir.

La Princeſſe Mammea, qui fut mere de l'Empereur Severe, & qui vouloit faire de ſon fils un Prince moins conſiderable pour eſtre Maître du Monde que pour l'ê-

tre de ſoy-meſme, fit chercher les plus grands Hommes de ſon ſiecle pour leur commettre le ſoin de ſon education, & leur dit que leur façon de vivre feroit plus d'impreſſion ſur ſon ame que des leçons qu'ils ſe contenteroient de luy donner, & qu'ils ne pratiqueroient jamais. Que s'ils en vouloient faire un grand Empereur elle les prioit de ſe figurer que l'Empire leur appartenoit, & que ſon fils étoit leur heritier; & de ne faire en ſa preſence que des actions heroïques, pour luy faire contracter une habitude qui le pût rendre digne de l'heritage qu'ils luy laiſ-

feroient. Elle n'eut pas voulu foufcrire à l'adoption que l'infame Heliogabale avoit faite d'un fils qui luy eftoit fi cher, s'il eut accompagné le don qu'il luy faifoit, des vices qui l'ont rendu le plus abominable de tous les hommes. Auffi, loin de reffembler à ce Monftre, dont je ne cite icy le nom que pour le faire detefter de fiecle en fiecle, elle fit de Severe le plus honnefte homme de fon temps, & l'un des meilleurs Princes que le Monde ait reconnu pour Maiftre. Son regne, qui fut de quatorze ans, fut auffi heureux que celuy de fon Predeceffeur avoit efté cruel; & chacun,

cun, pour tascher de plaire au Souverain en imitant son exemple, fit gloire de pratiquer la vertu, au lieu que sous le regne d'Heliogabale les plus vicieux estoient ceux qui estoient le plus considerez. Voila, SIRE, ce que produisit le soin que se donna cette vertueuse Mere, qui estoit en droit de faire la mesme réponce que fit Cornelie Mere des Gracches, à une Dame Romaine, qui, apres luy avoir montré tous ses tresors, la pria de luy faire voir les siens. Les voilà, luy dit Cornelie, en luy montrant deux Fils dont la vertu a si bien immortalisé le nom de leur Mere, que la Poste-

rité la connoît moins par celuy qu'elle portoit, que par celuy de Mere des Gracches. On ne luy parloit jamais de ses enfans qu'on ne luy en fist l'eloge, & jamais elle ne les voyoit qu'elle ne se glorifiât de son ouvrage. Il est vray que c'est l'ouvrage des ouvrages, que celuy de bien élever un jeune homme, & sur tout quand il doit imposer des Loix à beaucoup d'autres. Blanche de Castille, qui non contente d'avoir toutes les vertus de ces illustres Romaines, en avoit encore d'autres que l'ancienne Rome ne connoissoit pas, poussa son ambition plus loin. Ce fut peu

pour elle de faire un grand Monarque de Loüis IX. elle en voulut faire un grand Saint, & son exemple seul luy apprit l'art de regner sur la Terre, & de conquerir le Ciel. Vostre Majesté, qui a le discernement si delicat, & qui veut faire du Prince pour qui j'écris, non seulement un des plus grands Rois de l'Univers, mais encore un des premiers Hommes du monde, a fait en sa faveur des choix si judicieux, & l'a toûjours confié à des Personnes d'un si haut Merite, & d'une si profonde Erudition, qu'on les reconnoît dans les progrés que la France luy void faire. Mais

quelques heureuses dispositions que l'on trouve dans le cœur d'un jeune Prince, qu'on ne s'imagine pas que luy apprendre tout ce qu'il faut qu'il sçache pour estre digne de la Couronne qui l'attend, soit un ouvrage de peu de jours. Il faut une longue patience & bien des assiduitez pour le faire aller jusqu'au bout de la carriere sans le fatiguer. Ce qui semble charmant dans un enfant est ridicule quand on devient homme; & quoy que les vertus soient de tous les âges, & pour tous les hommes, il en est de royales dont un Prince a plus besoin que tous les autres, & qui luy

ſont plus ou moins neceſſaires ſelon les diverſes conjonctures qui naiſſent à meſure qu'il vieillit. Si Alexandre, qui n'eut le ſurnom de Grand que long-temps apres, n'eut point pleuré pendant qu'il eſtoit dans la Macedoine, de la peur qu'il eut que Philippes ſon pere ne luy laiſſât aucune Nation à vaincre, on n'eut rien dit de beau de luy, parce qu'il n'étoit encore qu'un enfant. Quand il traverſa l'Eſclavonie c'étoit un jeune homme, en qui, pour ainſi dire, les vertus commençoient à s'ébaucher, & de qui la Valeur n'étoit pas encore accompagnée de la Prudence; mais quand il pa-



rut devant Athenes on peut dire, apres le plus grand Orateur qu'ait eu la Grece, qu'il étoit un Capitaine accomply ; & qu'entre autres vertus la Prudence étoit inseparable de sa Valeur. Cela estant, il est du devoir d'un habile Gouverneur d'étudier les inclinations du Prince, dont on luy fait l'honneur de luy confier la conduite, & de les cultiver de bonne heure par tous les exercices dont son âge & sa complexion le peuvent rendre capable, sans s'épouvanter si quelquefois le travail de l'esprit ou du corps apporte à sa santé quelque petite alteration. De sembla-

bles craintes ont souvent une dangereuse suite ; & l'on se trompe si l'on croit qu'en s'accommodant à tout ce que desire la delicatesse d'un jeune homme, on le puisse jetter dans l'étude des bonnes lettres, & dans les autres exercices qui rendent la Noblesse recommandable. Si l'on s'en rapporte à l'un des plus habiles Philosophes de l'Antiquité, il est des enfans à peu prés comme des plantes. On ne void guere d'arbres exposez aux gelées & aux plus dures influences de l'air, perir par la violence du froid ny par une chaleur excessive. Les cruelles saisons qui ont pris plaisir à

les endurcir dans le ſein de la terre, & qui dés le moment de leur naiſſance les ont accoûtumez à leurs plus rudes atteintes, ſe ſont engagées à leur conſervation par cet excés de rigueur, & ſemblent avoir renoncé aux moyens de leur pouuvoir nuire : au lieu que ceux que l'on éleve avec ſoin, que l'on arroſe reglément, & que l'on met à couvert à certaines heures, ne peuvent ſouffrir la moindre gelée : les rayons du Soleil les deſſeichent ; les pluyes trop frequentes les pourriſſent ; & leurs racines ſont ſi tendres qu'elles ne peuvent conſerver de vie que dans une ſaiſon temperée.

Sans chercher des exemples ailleurs que dans ce Royaume, on peut dire que l'Auguste Henry le Grand a justifié l'opinion de cet Ancien. Il fut élevé dans les montagnes de Navarre nu-pieds, & teste nuë, jusqu'à l'âge de sept ans, & nourry de ce qu'on trouvoit dans un païs où la nature est si ingrate qu'elle semble en avoir abandonné le soin. Cependant, SIRE, ce seroit le plus grand Roy que la France ait eu, si elle n'en avoit presentement un qui le surpasse, & qui dans sa plus florissante jeunesse s'est montré comme son illustre Ayeul, invincible dans la Guerre, éclairé

dans le Conſeil, & infatigable dans les Travaux. Je croy que François premier ne fut pas nourry plus delicieuſement que Henry le Grand, puis qu'il ſupportoit ſans inquietude toutes les injures des ſaiſons : juſques-là, qu'à la Bataille qu'il gagna à Marignan, il paſſa deux nuits entieres ſur l'affuſt d'un Canon, avec autant, & peut-eſtre plus de ſatisfaction que s'il eût été couché dans un Apartement magnifique. Cyrus, dont Xenophon a fait l'hiſtoire, loin d'eſtre élevé delicatement, n'eſtoit pas encore ſorty de l'enfance, qu'il commençoit à exercer ſa valeur ſur les Cerfs & ſur

les Sangliers, & se nourrissoit ensuite de la venaison qu'il avoit prise. Les Atheniens se faisoient une affaire d'apprendre à leurs enfans à bien nager, afin qu'ils pûssent dans la necessité poursuivre leurs ennemis, ou se sauver à la nage: Et les Lacedemoniens, qui condamnoient la delicatesse d'Athenes, endurcissoient les leurs à bien manier des Chevaux, & fournissoient toute la Grece de grands Capitaines.

A dire vray, rien ne corrompt tant les mœurs que la volupté: les plaisirs fades ne sont bons qu'à divertir les petites ames; & qui veut regner glorieusement doit l'a-

voir assez grande pour ne s'en point faire s'ils ne sont aussi nobles, que le Trosne qu'il doit remplir est élevé. Je dis plus : les plaisirs les plus honnestes rendent celuy qui les prend coupable, s'il les prefere à des occupations necessaires ; & le Prince est indigne du grand nom qu'il porte, s'il s'amuse à se divertir pendant que ses Ennemis ravagent ses places, & conspirent contre son Estat. Est-il rien de plus odieux que la memoire de ce Roy d'Angleterre qui aima mieux perdre la Normandie que de renoncer à une partie d'Echecs ? Et se souvient-on sans horreur de l'infame Galien

Empereur de Rome, qui, durant qu'il se plongeoit dans la débauche, laissa prendre l'Egypte par ses Ennemis, & dit à celuy qui luy en vint annoncer la perte, que rien n'estoit plus facile que de se passer du lin d'Alexandrie? Si les Tyrans qui s'estoient saisis de Thebes, & qui en avoient banny Pelopidas, eussent renoncé à leur divertissement quand on les avertit de la conjuration de ce grand homme, peut-estre qu'elle n'eut point eu d'effet: mais Archias qui estoit à table quand il receut une lettre où elle estoit contenuë, ayant remis les affaires au lendemain, fut surpris le

jour mesme avec ses Collegues, qui estant chargez de vin furent poignardez sans pouvoir seulement se mettre en defense. Je demeure d'accord que les crimes qu'ils avoient commis meritoient un châtiment plus rude; mais ils ne laissent pas de donner cet exemple à la Posterité, qu'on ne doit pas si fort s'attacher à ses plaisirs qu'on ne songe à sa seureté, & sur tout quand l'honneur ou la vie est en danger.

Un habile homme qui est chargé de la conduite d'un Prince est donc indispensablement obligé d'empescher qu'il ne prefere ses plaisirs à l'étude des bonnes lettres,

ou aux autres exercices que le Fils d'un Roy ne peut ignorer ſans confuſion. Je croy, SIRE, que pour cet effet il faudroit ne laiſſer approcher de ſa Perſonne que des gens choiſis, & de qui les inclinations fuſſent ſi belles que le Prince ne pût rien faire de bas en les imitant. Les perſonnes d'une mediocre qualité qui ont des enfans à élever, & qui veulent qu'une excellente education corrige la baſſeſſe de leur naiſſance, ne leur laiſſent frequenter que des gens qui ſont au deſſus d'eux, dans la penſée qu'ils ont qu'un jeune homme qui a de la qualité ne fera rien qui l'en puiſſe

rendre indigne : mais comme il eſt impoſſible d'approcher d'un Prince des perſonnes qui ſoient au deſſus de luy, puis qu'il eſt au deſſus de tout le monde, il les faut du moins choiſir ſi accomplies, que le Prince ſoit eſtonné de trouver dans une naiſſance moins haute que la ſienne des vertus qui ne la deshonoreroient pas. En un mot, il eſt bon de regler la compagnie qu'il doit avoir, de peur que le choix ne s'en faſſe moins par deliberation que par rencontre, & qu'un vicieux ne ſe contraigne quelque temps pour tâcher de s'inſinuer dans une belle ame, qu'il ne manque pas d'empoiſonner auſſi.

tôt qu'il s'en eſt rendu le maî-
tre. Je ne dis pas qu'il ne ſe
rencontre quelquefois de ſi
beaux naturels qu'ils ſont
capables de reſiſter aux pre-
miers aſſauts que la volupté
leur livre; mais un vicieux, qui
aura ſurpris leur amitié, les at-
taque par tant d'endroits, &
les corrompt avec tant d'ar-
tifice qu'il eſt mal-aiſé qu'à
la fin ils ne chancellent, &
qu'ils ne faſſent voir que la
reſiſtance eſt foible dans un
jeune homme quand on l'en-
tretient de quelque ſujet qui
luy agrée. Je ne crains point
de franchir le mot & de ſoû-
tenir que ceux qui ont du
pouvoir ſur ces jeunes eſprits
ſont du moins auſſi coupa-

bles qu'eux, s'ils n'apportent de bonne heure tous les soins qui sont dûs à une affaire si importante ; & je trouve que c'estoit avec justice qu'une Loy Romaine, apres avoir châtié l'enfant qui avoit failly la premiere & la seconde fois, bannissoit le pere à la troisiéme, & le privoit de tous les privileges accordez aux Citoyens de Rome. Un Philosophe Grec n'attendit pas que cette Loy fût établie pour faire voir que celuy qui se charge de l'education d'un enfant est coupable de tous les vices qu'il luy souffre ; car ayant rencontré dans Athenes un jeune homme de qualité dont la vie estoit fort dis-

ſoluë, il aborda celuy qui a-
voit eu ſoin de ſa jeuneſſe, &
luy donna vn grand ſoufflet
pour le punir de ce qu'il a-
voit ſi lâchement abandon-
né un enfant qui n'avoit
point de méchantes inclina-
tions quand on le commit à
ſa conduite, & dont il pou-
voit faire un fort honneſte
homme, s'il eut voulu luy
preſter un bon exemple.
Ainſi le plus grand ſervice
que l'on puiſſe rendre à un
Prince de qui l'on gouverne
la Perſonne, eſt de ne pas
ſouffrir qu'un voluptueux ait
l'inſolence d'en approcher,
puis qu'il eſt certain que le
mal ſe prend par contagion,
& qu'un cœur ſe laiſſe quel-

quefois auſſi bien ſurprendre par les oreilles que par les yeux.

Qu'un jeune homme ſans experience, ne doit-il point craindre de la volupté, ſi de grands Capitaines, de qui les ames étoient devoüées à la gloire, en ont apprehendé les approches dans un âge aſſez avancé? Le plus digne Roy qu'ait eu la Perſe témoigna qu'il ſe defioit de ſa conſtance, lors qu'Ariſpe l'un de ſes plus intimes Favoris, qui gardoit Panthée femme d'Abradate, & priſonniere de Cyrus, luy en fit un portrait avantageux, avec promeſſe de la luy amener, pour luy faire voir qu'il ne la flattoit

point, & qu'elle estoit veritablement l'une des plus belles personnes du Monde. Gardez-vous bien de me la faire voir, luy dit ce vaillant Monarque, s'il est vray qu'elle ressemble au portrait que vous m'en avez fait: peut-estre que si j'avois jetté mes yeux sur elle je ne les en retirerois pas facilement; & j'aime mieux renoncer à la veuë d'une belle personne, que de mettre ma gloire en danger. On ne void guere d'hommes, pour peu qu'ils soient versez dans les bonnes lettres, qui ne sçachent qu'Alexandre le Grand imita Cyrus. La Renommée luy avoit parlé si avantageuse-

ment de la femme de Darius qu'à peine sa vertu estoit-elle maistresse de ses sens : mais la peur de ne pouvoir resister à tant de charmes luy fit prendre la resolution d'eviter sa veuë; & cette victoire n'est pas la moindre de celles qui ont rendu sa memoire si glorieuse. Je trouve qu'apres la prise de Numance Scipion encherit sur la force de Cyrus, & sur la resolution d'Alexandre. Parmy les Captives dont il vouloit faire l'ornement de son Triomphe, il s'en trouva une d'une beauté si éclatante, qu'il ne pût s'empescher de luy accorder quelques regards. Durant que ses yeux estoient atta-

chez sur les siens, on luy apprit qu'elle estoit fiancée à un Prince de Lusitanie qui estoit captif comme elle, & qu'ils se seroient épousez s'ils n'eussent trouvé indigne d'eux la pensée de gouster un plaisir si grand, pendant que leur Patrie souffroit une peine si cruelle. Scipion ayant fait venir ce Prince, Voilà vostre Maistresse que je vous remets entre les mains, luy dit-il: elle est belle, & je suis assez jeune pour estre sensible. Ce que je luy rends en vous merite bien qu'elle m'honore de son estime; & ce que je vous donne en elle vaut bien que vous m'accordiez vostre amitié: je ne veux

autre chose pour prix de vôtre rançon ; & je croy assez faire pour l'Empire Romain si vous ne me refusez pas ce que je vous demande. C'eut esté un Prince bien ingrat si la haine qu'il avoit conceuë pour Rome l'eut empesché de répondre à tant de generosité. L'action de Scipion luy parut si belle, qu'il luy promit une amitié inviolable, & luy tint si bien sa parole qu'il s'attacha à sa suite, & devint le Compagnon de ses Victoires. Mais pour deux ou trois grands Hommes qui ont resisté courageusement à de si dangereuses tentations, il en est une infinité d'autres, que je ne veux citer

citer que modeſtement, de peur qu'on ne ſe range du plus grand nombre, qui, loin de combattre leurs paſſions dereglées, ſont ravis de ſacrifier leur gloire à leur volupté. Un Prince qui ſçait ce qu'il eſt né, & qui pour avoir fait habitude avec des vicieux n'en a point encore contracté avec le vice, ne s'engage d'abord dans des plaiſirs deshonneſtes qu'avec repugnance : mais quand une fois il l'a vaincuë il continuë ſans apprehenſion ; & s'y accoûtume, à la fin, à la perſuaſion d'un indigne exemple. On a veu de ſi funeſtes experiences de ce que j'écris, qu'on ne peut trop toſt ban-

nir de la preſence d'un Prince ceux qui par la ſuite des temps peuvent devenir la cauſe de ces deſordres. Les paroles vicieuſes produiſent le meſme effet ſur des ames bien nées, que la peſte ſur des corps bien ſains : la bonne conſtitution des uns ny la pureté des autres les exemptent rarement d'une contagion perilleuſe ; & la peſte qui peut infecter noſtre ame n'eſt pas moins à craindre que celle qui attaque nôtre vie. Malgré la reſolution que j'avois priſe je ne puis m'empeſcher d'étaller icy la monſtrueuſe action d'un infame Roy d'Affrique, qui dés ſon bas âge ayant eſté

nourry dans les voluptez, viola les droits les plus ſacrez pour aſſouvir ſa concupiſcence. Ce méchant, voulant perſuader des impudicitez defenduës juſques chez les Infidelles, à un jeune Prince Chreſtien qu'on luy avoit donné en oſtage, n'épargna ny preſens pour le tenter, ny artifices pour le corrompre, ny menaces pour l'intimider: mais ce genereux Prince, quoy qu'il ne fut encore qu'un enfant, luy fit voir qu'il avoit trop de vertu pour eſtre ſeduit par ſes promeſſes, & trop de fermeté pour eſtre ébranlé par ſes menaces: juſques-là que ce Monſtre Affricain l'ayant reduit

à la neceſſité de vivre aux conditions honteuſes qu'il luy avoit propoſées, ou de mourir ſur l'heure, il luy preſenta courageuſement ſon ſein, & fut poignardé de la main de ce perfide, preferant une mort glorieuſe à une vie qu'il n'eut traînée qu'à regret ſi elle eut eſté ſoüillée d'un crime. On a meſme veu dans un ſexe de qui la foibleſſe eſt le partage, des vertus que le noſtre feroit gloire d'avoüer: & je me ſouviens d'avoir leu qu'une Princeſſe de Lombardie, dont le nom eſt échappé à ma memoire, fut ſollicitée pluſieurs fois par l'Admiral Barberouſſe, qui durant le ſiege de Nice

avoit amené du ſecours à François premier. Ce Corſaire qui la trouva la plus belle perſonne qu'il eut jamais veuë, & qui eſtoit le Miniſtre des voluptez de Soliman ſecond, la vouloit gagner pour luy en faire un preſent; mais voyant qu'elle rejettoit avec mépris les offres qu'il avoit l'inſolence de luy faire, il ſe reſolut de voler ce qu'il ne pouvoit obtenir, & de faire agir la force où la douceur avoit eſté inutile. Cette vertueuſe Princeſſe n'eut peut-eſtre pû échapper à la pourſuite de ce Barbare, ſi elle n'avoit eu que ſa reſiſtance à luy oppoſer: mais un jour qu'elle ſe promenoit dans un

jardin, Cruelle beauté, s'écria-t-elle, qui oses tendre des pieges à ma vertu, & qui ne me sers qu'à la mettre continuellement en danger, il est en ma puissance de remedier aux malheurs que tu me prepares, & je vais t'empescher de me livrer desormais de si mortelles allarmes. En achevant ce discours elle se defigura le visage avec des espines, & sacrifia ce qu'elle avoit de charmes pour mettre son honneur en seureté. Quelle honte seroit-ce pour un Prince, qu'une femme luy prestât des exemples qu'il n'eût pas la force d'imiter! Une jeune ame, susceptible de toutes les teintures qu'on

luy veut faire prendre, conſerve eternellement la premiere qu'on luy a donnée ; & c'eſt pour cette raiſon qu'on ne doit point laiſſer approcher d'un Prince ceux qui ſont plus vicieux qu'ils ne le paroiſſent, ny ceux qui le ſont moins qu'ils ne tâchent de le paroître. Ces derniers me ſemblent encore plus dangereux que les autres. Un coupable, qui a l'art de diſſimuler ſes crimes, fait du moins ce plaiſir à la Jeuneſſe, qu'il ne luy donne point de preceptes pour les imiter ; mais ceux qui font vanité de paroître plus vicieux qu'ils ne le ſont, & ſur tout en matiere d'impureté, répandent dans l'a-

me de ceux qui les écoutent un venin à quoy elle s'accoûtume insensiblement; & dans la suite on se ressouvient de ce qu'ils ont dit, pour autoriser les méchantes actions que l'on veut commettre. Il est d'un honneste homme, non seulement de ne point faire parade de ses vertus; mais aussi de cacher avec prudence les deffauts qui naissent de sa foiblesse : (car il ne faut pas s'imaginer que l'on puisse trouver un homme si parfait, que la pureté de sa vie soit à l'épreuve de toutes les tentations.) On ne peut si bien faire que l'on ne témoigne toûjours que l'on est homme: & souvent sans

noſtre conſentement la foibleſſe de noſtre nature parle & s'explique d'elle-meſme. Auſſi n'ay-je pas deſſein de condamner ceux qui ayant commis des fautes par fragilité, voudroient pouvoir ſe les cacher à eux-meſmes; mais je ne trouve rien de plus blâmable que ces écervelez, qui, non contens d'avoir des deffauts qui les rendent odieux, les découvrent avec plus d'audace, qu'un honnête homme n'auroit d'aſſeurance à publier une belle action qu'il auroit faite. Tite, qui fut les delices du genre humain, & Neron qui en fut l'horreur, eſtoient ſur ce ſujet d'une humeur bien diffe-

rente ; l'un n'avoit point de plaisir égal à celuy de rendre ses débordemens publics, & l'autre vivoit avec tant de retenuë, qu'apres s'estre examiné en mourant, il dit que depuis qu'il estoit Empereur il ne se repentoit que d'une faute, qu'on pourroit reprocher à sa memoire, encore l'avoit-il cachée avec tant de soin qu'elle ne put jamais être soupçonnée. La Jeunesse d'aujourd'huy, & sur tout la Jeunesse de la Cour, se jette dans un si étrange dereglement, qu'elle ne se contente pas de faire des actions qui la deshonorent : mais pour pousser l'effronterie jusques où elle peut aller, elle se van-

te assez souvent de celles qu'elle auroit honte de commettre. Il semble mesme qu'on n'ait point de reproche plus honteux à faire à un jeune homme, qui paroît dans le grand monde, que de le faire passer pour sage, pour studieux ou pour politique. L'exemple des personnes d'une qualité considerable fait à la Cour un si pernicieux effet, qu'il s'y rencontre beaucoup de gens qui n'ont de la méchanceté que sur les levres. Ils detestent dans le fonds de l'ame des vices, que par une complaisance criminelle ils approuvent de leurs paroles: mais faute de resolution ils passent pour

vicieux comme les autres, & de peur d'eſtre regardez avec mépris, trouvent moins de peine à ſouffrir des vices en uſage, qu'à pratiquer des vertus qui n'y ſeroient pas. Je ne ſçay quel nom l'on doit donner à cette façon de vie, la vertu qui n'oſe ſe montrer eſt une vertu bien foible: ſi elle eſtoit auſſi ferme & auſſi ſolide qu'elle le doit eſtre elle ne douteroit point de ſa puiſſance, & ſçauroit bien que malgré les injures qu'on luy fait, le vice n'a pas l'aſſurance de ſe rencontrer où il ſçait qu'elle doit paroiſtre. Et quoy, Sire, ſi un Magiſtrat qui a commis une injuſtice n'oſe ſe vanter de s'ê-

tre laiſſé corrompre, ny un envieux d'avoir regardé l'avancement de ſon prochain d'un œil jaloux; ſi un pareſſeux meſme nomme ſa faineantiſe un repos qui eſt neceſſaire à ſa ſanté, & qu'un yvrongne en diſant que la compagnie où il eſtoit l'a contraint de boire, cherche le moyen de faire excuſer ſa faute; Eſt-il juſte que l'impureté ait des privileges, & que ce ſoit le ſeul de tous les vices dont il ſoit permis de ſe vanter ſans confuſion? Je ne croy pas me pouvoir trop étendre ſur une matiere ſi importante au ſujet que je traite, ny trop condamner un vice, qui ordinairement fait

plus de progrés dans le cœur d'un jeune Prince que tous les autres ensemble. Cette grande qualité est incompatible avec le vol, l'yvrongnerie, & les autres vices de cette nature; mais plus on est favorisé de la fortune, plus on a de penchant vers la volupté; & c'est pour cette raison que l'on doit bannir d'auprés du Prince non seulement les vicieux de profession, mais encore ceux qui se font un plaisir de le paroistre; & qui pour faire les gens à bonne fortune, sont assez hardis pour tenir en sa presence des discours qui sont autant de leçons d'impureté. Mais, SIRE, s'il n'est point de hai-

ne si forte qu'un Prince ne doive prendre contre un vicieux, n'est-il pas juste, s'il a pres de luy des Personnes d'un Merite extraordinaire, qu'il les honore de son amitié, & qu'il recompense des vertus qui ne luy ont pas esté d'un petit secours pour en acquerir? Quand je dis qu'il est juste qu'il les honore de son amitié, & qu'il recompense leurs vertus, je n'entens parler ny de ces amitiez excessives, ny de ces faveurs immoderées qui font décrier la prudence de celuy qui les prodigue, & murmurer contre la fortune de celuy qui les reçoit. Il est constant que le plus grand bonheur qu'un

Sujet puiſſe eſperer, eſt d'ê-tre veritablement aimé de ſon Prince; mais auſſi l'un des plus grands malheurs, qui luy puiſſent arriver eſt de l'eſtre avec tant d'excez qu'en ſa conſideration il mépriſe ou neglige tout le reſte. Je conçois bien qu'il n'eſt rien de plus glorieux, que d'eſtre eſtimé d'un Souverain, & qu'il eſt meſme doux d'eſtre quelquefois l'objet de ſes bienfaits: mais je ne puis concevoir qu'une ame ſoit dans une tranquile aſſiette quand on ne void rien entre ſoy & le Troſne de ſon Maiſtre, & qu'on eſt dans un poſte à ne pouvoir avancer ſans crime ny reculer ſans abaiſſement.

Un des plus grands Miniſtres que la France ait eu, diſoit auſſi que les premieres faveurs que font les Rois ſont honorables, que celles qui les ſuivent par degrez ſont utiles; mais que celles qui ſe répandent ſans diſtinction & ſans meſure ſont extrememẽt perilleuſes. Il eſt à peu prés d'un Favory que l'on void parmy les honneurs & l'abondance comme d'un Vaiſſeau qui eſt en pleine mer: s'il ne porte qu'une charge mediocre il vogue avec toute l'aſſeurance imaginable; mais ſi elle eſt demeſurée il ſuccombe ſous ſa peſanteur, & ne peut reſiſter à la violence des vagues. Tout ce que peut

faire un Pilote habile, qui dans une conjonƈture si fâcheuse veut sauver quelque chose du naufrage, c'est de jetter promptement dans la mer ce qu'il y a de plus pesant dans le Vaisseau, & d'abandonner aux flots des richesses qu'il luy estoit impossible de conserver sans risquer sa vie. Seneque, de qui la sagesse vouloit prevenir l'orage que l'ingrat Neron, qui portoit envie aux tresors qu'il luy avoit donnez, estoit prest de faire éclatter contre luy, fut trouver cet indigne Prince, & le conjura de vouloir reprendre les biens qu'il tenoit de sa liberalité, & dont un Empereur pouvoit faire un

meilleur usage qu'un Philosophe. Si Dom Alvare de Lune eut fait son profit de cette leçon, il eust arresté l'envie des Courtisans à qui son ambition estoit insupportable, & n'eut pas perdu la bienveillance de son Prince; mais comme s'il eut recherché les moyens d'abîmer luymesme le Vaisseau qu'il devoit conduire, il y ajoûta une nouvelle charge, & associa au Ministere un Espagnol, aussi ambitieux que luy, avec resolution de s'emparer ensemble de toute l'autorité sous le nom du Roy, & de rendre criminels ceux qui luy estoient le plus fideles: mais ayant abusé de sa faveur il

fut trouvé criminel luy-mesme, & conduit sur un échafaut, où il laissa honteusement la vie. On rapporte mesme que malgré sa qualité de Connestable de Castille, il fut traité si indignement, que l'execution achevée on mit un bassin aupres de sa teste sanglante, où l'on ramassa quelques aumônes, qui servirent à faire les frais de ses funerailles. Il n'arrive guere de ces grands revers que chacun ne condamne la presomption du Favory; mais je voudrois bien sçavoir si l'on approuve la conduite du Prince. Accabler un homme de tant de biens, c'est le mettre en estat de tout oser;

& luy ouvrir une voye à l'ambition qui luy fraye ensuite un passage à l'ingratitude. Ainsi l'on peut dire que la mesme amitié, qui luy estoit si favorable avant qu'elle fût immoderée, devient la cause de sa ruine, quand par malheur elle va jusqu'à l'excez. Lors que le Prince veut faire la fortune d'un Favory, il seroit à desirer pour l'un & l'autre qu'ils y travaillassent tous deux avec une égale prudence, puis qu'il est certain qu'elle ne se peut longtemps maintenir dans l'excez, de quelque costé qu'il arrive; car si le Favory desire trop, il abuse de la faveur de son Maistre, & ne

merite pas ce qu'il demande; & si le Prince luy accorde tout ce qu'il desire, il doit craindre qu'en l'élevant si haut il ne l'approche trop prés de luy, & que d'un Sujet soûmis il n'en fasse un Compagnon incommode. Sans qu'il soit besoin d'aller feüilleter des Histoires étrangeres, pour chercher des exemples de ce que je dis, il ne faut que retrograder jusques à Henry III. pour en trouver un, qui est ignoré de peu de monde. Ce Monarque cherissoit avec tant de passion le Duc d'Espernon, qu'il ne se passoit presque point de jour qu'il ne luy fit cent caresses obligeantes, &

qu'il n'euſt la bonté de luy dire, qu'il le feroit ſi grand, que quand meſme il auroit lieu de s'en repentir, il ne ſeroit pas en ſon pouvoir de le deffaire. Il luy tint ſi bien ſa parole, & l'éleva ſi haut que peu de temps apres s'en êtant effectivement repenty il le diſgracia, & le fit aſſieger dans Angouleſme : mais tout ce qu'il entreprit ne ſervit qu'à augmenter la gloire de ſon Favory, qui ſans eſtre ſecouru que de ſon courage, ſoûtint le ſiege un jour & une nuit, avec une generoſité incroyable. Ibraïm Baſſa, qui pour eſtre d'une Nation barbare, ne laiſſa pas de paſſer pour un des plus grands hom-

mes de ſon ſiecle, fuyoit les faveurs de Soliman ſecond, comme autant de pieges funeſtes à ſa reputation, & parmy leſquels il ne pourroit pas faire un pas en aſſeurance. Quand ſon Maître, non content de l'avoir déja comblé de biens, l'honora de la premiere Charge de l'Empire, Par quel crime ay-je pû meriter, Seigneur, luy demanda-t-il, qu'à force de bonté vous me rendiez le plus malheureux de tous les hommes. Avant que vous me comblaſſiez de tant de graces mon eſprit eſtoit en repos, & la mediocrité de ma fortune mettoit mes jours à l'abry de la calomnie ; mais aujourd'huy

d'huy que vostre Hautesse m'éleve au dessus de tant d'autres, qui ne voyent jamais la prosperité d'autruy sans se plaindre de leur infortune, on rendra mes déportemens suspects à vostre Majesté ; & mes actions les plus loüables luy seront representées comme autant d'entreprises criminelles. Moderez, Seigneur, des faveurs dont je n'ay pas besoin pour avoir beaucoup de zele : & faites que l'honneur d'estre aimé de vous, ne m'attire point la haine de vos Sujets. Un si honneste homme meritoit sans doute un sort plus heureux que celuy qu'il eut : Quelque serment que luy

eut fait Soliman de le cherir comme luy-mesme & de jamais ne le faire mourir de son vivant, les richesses qu'il tenoit de ses frequentes liberalitez, donnerent tant de jalousie à la Sultane, qu'elle chercha l'occasion de le perdre, & la trouva peu de temps apres, aussi favorable qu'elle la pouvoit desirer. Au retour d'une guerre de Perse, où il reüssit mal, voyant l'Empereur mécontent de luy, elle l'accusa d'avoir une secrette intelligence avec Charles-Quint, & l'ayant verifié par des lettres supposées, elle obtint qu'il seroit étranglé de la corde d'un arc, & qu'elle auroit la confiscation de

tous ses biens. Soliman qui estoit assez religieux de sa parole, s'estant souvenu qu'il avoit juré de ne le point faire mourir de son vivant, le Mouphty trouva un mauvais expedient pour faire executer l'Arrest qu'on avoit donné contre luy, sans blesser la conscience du Prince, & dit qu'il faloit l'étrangler pendant le sommeil du Sultan, parce qu'un homme endormy est privé de toutes les fonctions de la vie.

Je ne doute point qu'il n'y ait des Favoris qui ont autant de zele pour leur Maistre qu'Ibraïm en avoit pour Soliman, mais il en est peu. Si la moderation qu'il eut dans

ſa fortune ne pût mettre ſa vie en ſeureté, que ne doit point craindre un ambitieux, qui d'abord qu'il ſe voit élevé ne garde plus aucunes meſures, & entreprend plus que le Prince n'a intention de luy permettre? On en a veu, & peut-eſtre en eſt-il encore, qui ne ſont pas capables de ſe gouverner eux-meſmes, & qui ont la temerité de vouloir gouverner abſolument des Eſtats entiers. Quand ce malheureux deſir ſe rencontre dans l'ame d'un Favory toutes les graces qu'il reçoit du Prince n'aſſouviſſent point ſon ambition: il regarde avec mépris les premieres Charges d'un Royaume; &

quoy que bien ſouvent il n'y ait qu'une ſeule teſte au deſſus de luy, le plaiſir de voir tant de peuple qui luy eſt ſoûmis luy eſt moins ſenſible que le chagrin qu'il a d'avoir un Maiſtre. Sejan de qui tout le monde ſçait l'hiſtoire, apres avoir gagné par des complaiſances trop honteuſes les bonnes graces de Tibere, pouſſa ſon ambition ſi loin, qu'il ſe défit de tous ceux qui pouvoient avoir de juſtes pretentions à l'Empire. On peut dire qu'il touchoit au Trône, & qu'il n'avoit plus qu'un pas à faire pour y parvenir. Il eſt vray que lors qu'il s'agit d'uſurper un Trône, le dernier pas qu'il faut

faire pour y arriver est ordinairement le plus dangereux, & cela se justifie dans la personne mesme de Sejan. Tibere, qui malgré sa vieillesse, estoit un Prince voluptueux, qui ne trouvoit de temps bien employé que celuy qu'il donnoit à ses plaisirs, l'avoit associé à l'Empire, & se reposoit sur luy de toutes les affaires de l'Etat. Rome accoûtumée à luy obeïr estoit toute pleine de ses Partisans, & le regardoit comme un homme qu'elle ne pouvoit éviter d'avoir pour Maistre. Il ne luy restoit plus qu'à mettre Tibere dans le tombeau par une mort precipitée ; & c'est là ce dernier pas qu'il est dangereux de

vouloir faire, & que l'on ne franchit que rarement. Tibere eut quelque vent de l'ingratitude de ſon Favory, & le meſme jour qu'il luy avoit promis de faire trouver bon au Senat qu'il luy accordât la ſurvivance de l'Empire, fut celuy qui termina ſon ambition avec ſa vie, par la plus infame mort qui jamais eût eſté veuë dans Rome. Outre ſon ambition demeſurée il avoit un defaut qui ſe rencontre preſque dans tout ce que l'on void de Favoris : ſon indiſcretion eſtoit ſi grande, que non content de rire toutes les fois qu'il voyoit la teſte chauve de Tibere, & de parler de luy ſans aucun reſ-

pect, il retractoit les graces qu'il accordoit ſans le conſulter, reformoit ſes liberalitez, & n'oublioit rien de tout ce qu'il pouvoit faire, pour montrer qu'il eſtoit auſſi puiſſant que luy. Le meſme Conneſtable de Caſtille, dont j'ay déja cité l'exemple, ſe gouvernoit avec autant d'imprudence que Sejan. S'il arrivoit au Roy d'ordonner quelque choſe de ſon propre mouvement, au lieu de luy repreſenter reſpectueuſement que ce qu'il accordoit eſtoit prejudiciable à ſa Majeſté, il avoit l'audace de dire à ceux qui luy apportoient ſes ordres, que le Roy ne penſoit pas à ce qu'il faiſoit, & qu'il

ſçavoit

ſçavoit mieux que luy l'eſtat de ſes affaires. Ces ſortes d'inſolences ſont toûjours un fort méchant effet pour le Favory, quand elles viennent à eſtre ſceuës du Prince; mais il en eſt encore d'autres qui ne ſont guere moins frequentes, & qui ſont beaucoup plus dangereuſes: c'eſt lors qu'abuſant de la liberté que le Prince donne, on s'ingere de reprendre ſes défauts, de contrarier ſes humeurs, & de luy faire appercevoir qu'on n'ignore aucunes de ſes foibleſſes. Amaſis Roy d'Egypte qui celebroit une feſte ſolemnelle, offenſé de ce que ſon Favory l'accuſoit d'avoir trop beu, fit mettre

ſon fils à trente pas de la table où il eſtoit, & luy perça le cœur d'un coup de fléche, alleguant pour juſtifier cette action, que ſi le vin luy avoit troublé le cerveau, comme ſon pere avoit eu l'audace de le dire, ſon coup n'auroit pas eſté ſi juſte. Je ſçay bien qu'il y entre beaucoup de cruauté dans une vengeance ſi precipitée, & que ce malheureux Enfant n'eſtoit pas coupable de l'inſolence de ſon pere; mais, outre l'inégalité qui étoit entre l'offenſant & l'offenſé, c'eſt faire un reproche ſi ſenſible à un honneſte homme, que de l'accuſer publiquement d'yvrongnerie, qu'il ne faut pas s'eſtonner ſi ce

Prince, qui vouloit proportionner le châtiment à l'injure, choisit à son tour l'endroit sensible de celuy qui avoit commis la faute, pour se venger de l'affront qu'il luy avoit fait.

Pour prevenir les desordres que de semblables occurrences pourroient faire naistre, il n'est pas moins necessaire au Prince qui veut rendre son regne heureux, d'estre retenu dans la liberté qu'il donne, de peur qu'on n'en abuse, que moderé dans les faveurs qu'il fait, de peur qu'on ne s'en prevale. Qu'on ne me fasse pas l'injustice de croire, lors que je parle de la moderation dont le Prince doit

user quand il fait des graces, que je veüille condamner en luy la magnificence, qui est une qualité Royale, ny prescrire des bornes à ses liberalitez. Répandre des faveurs avec profusion, sur un homme qui seroit peut-estre sans merite si le Prince estoit sans entestement, c'est un vice que je ne puis m'empescher de condamner : mais exercer à propos ses liberalitez ; faire du bien à un Gentilhomme qui a vieilly dans les fatigues de la guerre, & de qui le corps est tout couvert de cicatrices, qui parlent en sa faveur ; reconnoître un Officier, dont on est servy avec un veritable zele;

& aſſiſter un habile homme à qui la Fortune n'a pas eſté favorable, parce qu'elle n'a pas voulu s'accommoder avec ſa probité ; c'eſt l'une des plus glorieuſes qualitez qu'un Prince puiſſe avoir. Je ne ſçay meſme ſi la prudence, la generoſité & le courage, qui en ſont de ſi eſſentielles, pour eterniſer le nom des Rois, pourroient faire elles ſeules ce grand effet, & ſi un Monarque auroit lieu de ſe promettre que le ſien fuſt reveré de la Poſterité ſi la Liberalité, ſans laquelle les plus grandes qualitez ſont languiſſantes, n'étoit la compagne inſeparable de ſes vertus. Ceux qui diſent que c'eſt un aymant qui

a le ſecret d'attirer les cœurs, en parlent avec une parfaite connoiſſance. Un Prince Liberal regne ſur autant de cœurs qu'il y a de teſtes qui luy ſont ſoûmiſes, & void quand il a beſoin de leur ſervice, que la veritable richeſſe d'un Prince conſiſte dans l'affection de ſes Sujets. N'eſt-il pas vray que les treſors des Rois leur ſeroient à charge, s'ils eſtoient obligez de veiller continuellement aupres? & qu'ils ont des avantages, quand ils font du bien, que tout le reſte des hommes n'ont pas? Ils ont beau donner avant que perſonne les accuſe d'eſtre bienfaiſants par vanité, puis que la Liberalité

leur doit eſtre auſſi naturelle que de regner & de vivre : & d'ailleurs quoy qu'ils donnent ils ne courent jamais riſque de tomber dans l'inconvenient des perſonnes privées, qui ne peuvent manquer de s'épuiſer ſi leurs liberalitez ſont trop frequentes. Ceux qui expliquent le mieux les intentions de ſaint Jerôme, ſoûtiennent qu'il n'entend point parler des Teſtes couronnées lors qu'il dit, que la Liberalité perit par la Liberalité, & qu'à force de donner les Sources des treſors deviennent comme celles de ces petites fontaines, qui durant l'Eſté ne manquent jamais de ſe tarir. La Source de leurs

richesses ressemblent à ces vastes Mers qui ouvrent leur sein de tous costez pour donner passage à de grosses rivieres, qui par d'autres canaux viennent quelque temps aprés se rendre dans le mesme Ocean d'où elles estoient sorties, & traînent avec elles toutes les eaux qu'elles ont rencontré durant leur course. Quelques dons que le Prince puisse faire, il est seur qu'ils luy retournent toûjours par d'autres voyes. Les Tailles & les autres impositions necessaires pour l'entretien des Armées & de la Maison Royale, reportent dans ses coffres tout ce qui en estoit sorty; & comme si

l'on n'eſtoit que depoſitaire de ſes liberalitez, chacun les lui remet entre les mains à la premiere demande qu'il en daigne faire. En un mot, les bienfaits des Rois ſont autant de vapeurs que le Soleil eſleve par le moyen de ſa chaleur, & qui ſe changent en pluye & en roſée, pour retomber enſuite plus richement ſur la terre. Quoy que l'on tienne pour une maxime infaillible qu'il n'y a point de vertu qui n'ait deux ennemis à ſes coſtez, il eſt conſtant que la Liberalité d'un Prince ne degenere jamais en prodigalité. Je ſçay bien que ſi elle eſt exercée à contre-temps & envers des perſonnes qui

en ſoient indignes, on l'accu-ſe de n'eſtre pas trop judi-cieux ; mais on ne dit point qu'il ſoit prodigue. Cyrus, dont je parle ſi ſouvent, & dont je ne ſçaurois trop par-ler, puis que toutes ſes ac-tions ſont remarquables, ſe trouvoit ſi bien d'eſtre libe-ral, qu'un jour Creſus, qui pour eſtre ſon priſonnier de guerre, ne laiſſoit pas d'eſtre le premier de ſon Conſeil, luy ayant repreſenté que faute d'apporter de la moderation dans ſes largeſſes, ſes treſors eſtoient ſur le point d'eſtre épuiſez, il deputa Hydaſpes, avec des lettres aux Gouver-neurs de ſes Provinces, & ſeur qu'il eſtoit de l'amour que

ſon Peuple avoit pour luy, en retira en moins de rien une ſomme ſi prodigieuſe, que Creſus en parut extraordinairement ſurpris. Il vous eſt aiſé de voir, luy dit Cyrus, que je ne m'enrichis pas ſeulement en faiſant des largeſſes, mais que je me décharge ſur mes Sujets du ſoin de conſerver des biens qui ne peuvent eſtre gardez ſans inquietude. Je ne pretends pas par un tel raiſonnement perſuader à aucun Prince d'imiter l'infame Caligule, qui ne ſçavoit faire l'Empereur Romain qu'en jettant ſes treſors par les feneſtres; & qui pretendoit par une profuſion ſi condamnable encherir ſur la

magnificence des Cesars. Je ne donne point le nom de Liberalité à ses monstreuses dépenses qui au lieu d'acquerir de la reputation à ceux qui les font, ne servent qu'à eterniser leur imprudence. Lors qu'Alexandre épousa la fille de Darius, on dit qu'il traita neuf mille personnes, & que pour rendre la réjoüissance publique il dépensa trente millions pour acquiter toutes les debtes de ses Sujets, & s'acquit l'estime de tout le monde; au lieu que les François les plus affectionnez à Henry III. ne pûrent s'empescher de murmurer contre luy, de ce qu'à la nôce du Duc de Joyeuse il avoit dé-

pensé douze cent mille écus, & de ce qu'un peu auparavant, sans considerer la necessité de ses affaires il avoit donné une pareille somme à un autre Favory, qui la receut le plus secrettement qu'il luy fut possible, de peur d'attirer sur luy l'indignation de tout un Peuple. Il se rencontre quelquefois des Princes, de qui les inclinations sont si portées à la Liberalité, qu'ils content leurs profusions pour rien, parce qu'elles ne leur coûtent que des paroles ; Mais un Ministre habile doit imiter le Tresorier d'un Duc de Bourgogne, qui voyant ce Prince dépenser en dons & en presens tous

les biens que ſon Pere luy avoit laiſſez, trouva le moyen d'arreſter le cours de ſes largeſſes. Ce Prince luy ayant un jour commandé de donner à un Courtiſan qui l'importunoit, une ſomme de neuf ou dix mille écus, il feignit d'eſtre occupé pour des affaires importantes à l'Eſtat, & qui ne ſe pouvoient remettre, & luy donna la clef de ſon Treſor, pour l'aller compter luy-meſme. Jamais homme n'a eſté plus embarraſſé que le fut ce Duc, qui apres avoir ouvert pluſieurs ſacs & paſſé une apreſdînée entiere à toûjours compter ſans pouvoir faire cette ſomme, envoya chercher ſon Treſorier,

& luy dit la peine où il estoit, ne pouvant comprendre que pour une somme qui sembloit si mediocre, il fallust mettre tant de pieces ensemble. Je vous ay donné cette peine exprés, Seigneur, répondit ce judicieux Ministre, pour vous faire voir qu'il n'est rien de plus aisé que de promettre, & rien de si difficile que de tenir ce qu'on a promis : un mot ne coûte rien à prononcer, mais une grande somme coûte plus à faire qu'on ne pense ; & tant de sacs ouverts pour en achever une si petite montrent clairement à vostre Altesse que les dons trop frequens épuisent les coffres les mieux garnis ;

Cette prudente réponſe ne fit pas perdre à ce Prince, qui avoit l'ame belle, le deſſein d'eſtre Liberal toute ſa vie: mais elle le fit reſoudre à ne le plus eſtre ſans diſcernement, & à ne rien accorder à l'avenir, qui ne ſe trouvât eſtre raiſonnable.

Il ſeroit à ſouhaiter que ces prudens Miniſtres, qui ſe conſiderent moins que le bien des Eſtats dont ils ont le ſoin, vécuſſent des ſiecles entiers, ou que ceux qui leur ſuccedent heritaſſent du zele de ces grands Hommes; & j'avoüe que je ne puis excuſer un Prince, qui en arrivant au Trône oſte les premieres Charges de ſon Eſtat à ceux qui

qui les ont ſi glorieuſement adminiſtrées, pour en favoriſer de nouvelles Creatures qui ſouvent n'ont, ny aſſez d'affection pour en eſtre dignes, ny aſſez de capacité pour les bien remplir. Salomon qui fut le plus ſage des Rois dit, qu'un jeune Prince doit prendre autant de ſoin de conſerver les amis de ſon Pere que les ſiens propres, parce qu'eſtant redevables aux faveurs qu'ils ont receuës du Pere, ils ſont doublement obligez de les reconnoiſtre en la perſonne de celuy qui luy ſuccede. Ce fut ce qui obligea François premier, Duc de Bretagne, eſtant ſur le point de rendre l'ame, d'a-

peller ſon Frere, & de luy dire, Je vous prie mon Frere, puis qu'avant la nuit mon Trône doit vous appartenir, d'avoir ſoin de tant de fideles Serviteurs que je vous laiſſe, & qui m'avoient eſté recommandez par feu mon Pere : vous les devez prendre en affection, puis qu'il eſtoit le voſtre auſſi : je m'en ſuis parfaitement bien trouvé, & crois que vous ne vous en trouverez pas mal, & c'eſt pour cette raiſon que je vous conjure par le reſpect que vous devez aux cendres d'un Pere de les proteger, & de n'en pas faire moins de cas que ſi c'eſtoit vous meſme qui les euſſiez choiſis pour

voſtre ſervice. Ce n'eſt pas qu'il ſoit à propos de devoir toûjours le choix de ſes Miniſtres à la bonne foy de ces recommandations : Un Pere, un Frere, ou d'autres parens qui ſont preſts d'abandonner la vie, peuvent ſe laiſſer ſurprendre par des larmes hypocrites, ou par des gens qui n'ont du zele que ſur leur langue, & qui cherchent moins à s'approcher des Teſtes couronnées par aucune affection qu'ils ayent pour elles, que pour s'enrichir en les approchant. En ce cas le plus reſpectueux de tous les Fils peut éloigner ces ames intereſſées, qui ne ſont appuyées que d'une pieuſe recomman-

dation, & refuser d'executer la derniere volonté d'un Pere qui l'engageroit mal à propos dans une perilleuse obeïssance. Cependant comme la Nature est ordinairement ce qui nous trahit le moins, & que les hommes sont si adroits à couvrir leurs défauts, leur ambition & leur avarice, qu'il faut employer beaucoup de temps avant qu'on les puisse bien connoistre; il me semble que le meilleur party qu'un jeune Prince puisse prendre est de suivre les sentimens d'un Pere, qui durant une longue suite d'années ayant fait l'experience du Ministre qu'il luy recommande; en connoît la capaci-

té & le zele. Peut-eſtre ne s'eſt-il jamais veu Prince, en prenant les reſnes de la Monarchie, avoir un plus juſte ſujet d'éloigner les vieux Officiers de la Couronne, que Loüis XII. Ils avoient pris les armes contre luy; avoient contribué à le prendre priſonnier; & reduit à la neceſſité de vivre en perſonne privée: toutefois, lors qu'il eut le pouvoir en main, loin de les châtier de leur inſolence, il leur laiſſa les Charges qu'ils poſſedoient, & ſur tout au Seigneur de la Trimoüille, qui eſtoit celuy qui l'avoit le plus perſecuté, & qui avoit eſté le principal inſtrument de ſa priſe; ſoûtenant qu'il

en avoit usé en bon Sujet, & qu'ayant eu tant d'affection pour son Predecesseur, il avoit lieu de croire qu'il ne luy seroit pas moins fidele, puis qu'il occupoit la mesme place. Loüis XI. qui regna long temps auparavant luy, n'en usa pas si honnestement. Philippes le Bon, Duc de Bourgogne, qui pendant cinq ans luy avoit servy de Protecteur, de Deffenseur & de Pere, ne le vid pas plûtost couronné qu'il se jetta à ses genoux, & le conjura par tout ce qui est de plus saint au monde, de pardonner à tous ceux qui luy avoient donné du mécontentement durant les dernieres guerres,

& de maintenir dans leurs Charges tous les Officiers de Charles VII. ſon Pere, excepté ceux qui ſe trouveroient chargez de quelques crimes. Aprés s'y eſtre ſolemnellement engagé, il fit gloire de luy manquer de parole, & caſſa ſon Chancelier, chaſſa ſes Maiſtres des Requeſtes, & bannit les principaux Conſeillers de ſon Parlement. L'Hiſtoire rapporte qu'au prejudice de la parole qu'il avoit donnée à Chabanes Comte de Dampmartin, fidele ſerviteur du Roy ſon Pere, & l'un des plus grands Hommes de ſon ſiecle, qui ſe vint proſterner à ſes pieds & luy jurer une fidelité inviola-

ble, il le fit arrester & mettre entre les mains d'un Parlement dont les meilleurs Juges estoient bannis ; où son authorité eut tant de pouvoir, que tout innocent qu'étoit Chabanes, on le condamna à perdre la teste. Il est vray qu'apres l'Arrest donné il luy fit grace, & le dédaigna assez pour luy laisser la vie ; mais pour un homme qui a autant de cœur qu'en avoit Chabanes, est-il rien de plus cruel que d'estre condamné à la perdre si honteusement ; & luy fut-elle chere depuis que par l'injustice de ce Prince elle fut accompagnée d'ignominie ? Si ce Monarque qui avoit de grandes

grandes qualitez d'ailleurs, eut gardé les Officiers qui avoient fidelement servy le Roy son Pere, & qui avoient vieilly, avec honneur, dans l'administration de ses affaires, son regne eût esté plus heureux qu'il ne le fut sous le Ministere d'un Doyac, & d'un Olivier le Dain, autant infames par leurs deportemens, qu'insatiables dans leur avarice. Je ne vois rien de plus honneste pour des Princes, & rien de plus glorieux pour un Ministre que la façon d'agir des Rois de Castille à l'endroit du Cardinal Ximenes. Quoy que ce Royaume soit tombé successivement dans la possession de di-

vers Princes, durant l'administration de ce grand Homme, les Successeurs se porterent ce respect, & eurent tant de croyance les uns pour les autres, qu'aprés la recommandation qu'ils s'en firent en mourant, ils le conserverent tous dans son Ministere, tant ils le jugeoient necessaire à cét Estat. La plus grande Reyne que l'Espagne ait eüe, je veux dire Isabelle, Ayeule de Charles-Quint, & femme de Ferdinand, fut la premiere qui reconnut les eminentes qualitez qui étoient en luy, & qui, apres l'avoir fait Archevesque de Tolede, luy donna sous son autorité & celle de son Epoux l'adminis-

tration de tout le Royaume. Quelque temps apres cette vertueuſe Princeſſe voyant qu'elle touchoit à ſon dernier jour, crût ne pouvoir mieux faire pour le bien de cet Etat, que d'en laiſſer le gouvernement à ce Cardinal, conjointement avec le Roy ſon Epoux, qui ne dédaigna pas de partager avec luy ſon autorité & ſa puiſſance. Enſuite Ferdinand ayant eſté obligé de remettre le Royaume entre les mains de Philippes Archiduc d'Autriche ſon Gendre, ſon premier ſoin fut de le conjurer, s'il vouloit rendre ſon regne recommandable, de conſerver le Cardinal Ximenes dans ſon Mi-

niſtere ; & Philippes defera tant à ſa priere , & au merite de ce grand Genie , qu'il le maintint dans toute ſon autorité juſques au dernier ſoûpir de ſa vie. Aprés Philippes, Ferdinand ſon Beau-pere ayãt eſté rappellé pour gouverner le Royaume dont il s'eſtoit deffait en ſa faveur, il s'eſtoit trop bien trouvé de la fidelité du Cardinal pour luy rien oſter de ſa puiſſance : loin d'avoir la penſée de l'affoiblir, il luy laiſſa le gouvernement entier de la Caſtille, & ſe conſerva ſeulement la qualité de Roy, pendant que ce Miniſtre en faiſoit la fonction ; & ſe ſentant atteint d'une maladie mortelle , il

le recommanda à Charles-Quint ſon petit fils, qui malgré les importunitez du Duc de Chevres, qui eſtoit ſon ennemy, le continua dans ſon Miniſtere; ſoûtenant que ſa probité devoit eſtre incorruptible, puis que ſon Pere & ſon Ayeul s'en eſtoient ſervis.

Quand un Prince monte ſur le Trône & qu'il trouve un Miniſtre qui a les qualitez de ce Cardinal, & de qui ſes Predeceſſeurs ont éprouvé la fidelité, il doit avoir autant de prudence qu'en eut Charles-Quint; & ne pas écouter ce qu'en oſent publier ſes ennemis, qui peut-eſtre ne le ſont devenus, que parce qu'il

n'a point voulu faire d'injuſtice à leur conſideration. Si le Comte de Provence eut refuſé de preſter l'oreille aux ennemis d'un Miniſtre qu'il ſembloit tenir de la main de Dieu, il eut achevé de paſſer ſes jours tranquilement, & n'eût pas noircy ſa vie d'une ingratitude épouvantable. Ce Miniſtre, dont on n'a jamais pû ſçavoir le nom, étoit un Pelerin qui revenoit de ſaint Jacques en Galice, & qui s'eſtant arreſté durant quelques jours à Marſeille, entra ſi avant dans la confidence de Raymond Berenger, que ce Comte luy apprit le mauvais eſtat de ſes affaires; de ſorte que cet homme

qui le vid incommodé chez luy ; haï de ses Sujets pour les grandes exactions qu'il avoit esté obligé de faire ; & peu respecté de la Noblesse ; luy demanda l'Intendance entiere de la Maison, & fit tant par son œconomie qu'en moins de quatre ans il l'acquitta de toutes ses dettes : remit les tailles à ses Sujets : gagna la Noblesse par ses liberalitez : & rendit la Maison du Comte plus opulente & plus magnifique, que ne l'avoit esté celles de tous les Souverains qui avoient possedé la Provence auparavant luy. Aprés de si grands services, le Comte animé par les ennemis de son Ministre,

qui l'accusoient d'avoir mis à part de grands Tresors dans le maniment qu'il avoit fait de ses Finances, le fit arrester, & l'obligea de luy rendre un compte exact de toutes les sommes qu'il avoit receuës. Cet honneste homme outré de l'affront que ce Comte luy faisoit, aprés s'estre sacrifié pour remettre ses affaires en bon estat, les rendit si fidelement, qu'il chargea ses ennemis de confusion, & reprocha son ingratitude à Berenger, qui eut recours aux prieres pour l'obliger à luy continuer ses services : mais elles firent si peu d'effet sur son esprit, que dés le lendemain il abandonna la Pro-

vence, où jamais on ne l'a reveu depuis. On voulut faire à Rome une piece aussi sanglante à un Cardinal, qui effaça la gloire des plus grands Capitaines de son temps. Il estoit natif d'Espagne, de la Maison d'Albornos, & tellement zelé pour le service des Papes, qu'estant employé pour recouvrer les terres de l'Eglise, usurpées par divers petits Tyrans, il s'y porta si courageusement qu'il leur fit abandonner Viterbe, Rimini, Pesaro, Fanno, Assise, Boulongne, & tant d'autres Villes & Chasteaux, que si je voulois particulariser tous ses progrés, le détail en seroit ennuyeux. Aprés s'estre

ſignalé par tant d'Exploits, & auoir gagné deux Batailles conſiderables contre les Viſcomtes de Milan, qui pretendoient avoir droit ſur la Ville de Boulongne, Urbain V. étant parvenu à la Papauté apres la mort d'Innocent VI. il fut accuſé pardevant luy, d'avoir retiré d'Avignon une prodigieuſe quantité d'argent, pour les frais de la guerre, & ſommé d'en rendre compte à l'amiable, autrement qu'il y ſeroit contraint. Albornos répondit, qu'il eſtoit preſt de faire ce qu'on deſiroit de luy, & pria Urbain de choiſir un jour & de faire aſſembler tous les Cardinaux pour eſtre les té-

moins de sa conduite. Ce jour venu, & les Cardinaux assemblez, comme il avoit témoigné le desirer, il fit entrer dans une cour, où ils se promenoient, un Chariot chargé de clefs, avec un billet attaché à chacune, où estoient écrits les noms des Chasteaux & des Villes qu'il avoit attaquées & emportées, tant par des liberalitez faites à propos, que par la force des armes. Voila, leur dit-il en les abordant, à quoy j'ay dépensé les deniers que j'ay receus, & le plus fidele compte qu'on vous puisse rendre de leur employ. Un procedé si extraordinaire les estonna tellement, que loin de s'en offen-

cer, ils luy firent des excuſes, & le remercierent des ſervices, dont l'Egliſe luy eſtoit redevable.

Ces grands Hommes qui naiſſent de temps en temps pour l'utilité des Eſtats, ſe rencontrent ſi rarement, qu'un Prince qui les a trouvez les doit preferer à tous les autres, tant qu'il ſe trouve bien de leurs ſervices; & ne pas ceſſer de les aimer quand les incommoditez qu'amene l'âge, ou qui arrivent par des accidens inopinez, leur dérobent la faculté de pouvoir agir. Il n'eſt rien de plus indigne d'un Roy que l'ingratitude, & je ne ſçay rien de plus ingrat que

d'oublier les ſervices qu'on luy a rendus, auſſi-toſt qu'on ne luy en peut plus rendre. Je ne parle pas ſeulement des Miniſtres, des Generaux d'Armées, & des autres Gens de marque, de qui les ſervices ſont quelquefois ſi conſiderables, que le Prince ne les peut oublier ſans faire tort à ſa reputation: Je parle de tous les Officiers d'un Roy, & dis que pour ſon intereſt propre il doit accompagner l'honneur qu'ils ont eus de vieillir aupres de ſa Perſonne, de quelque recompenſe qui encourage ceux qui leur ſuccedent, à le ſervir avec autant de fidelité, dans l'eſpoir qu'il ne leur refuſera pas la meſme

grace, quand ils luy auront témoigné autant de zele. Les Rois, les Princes, & generalement tous les Grands de la Terre ont en leur pouvoir dequoy s'acquerir l'affection de tous ceux qui les aprochent; & s'ils ne le font pas, c'est parce qu'ils croyent n'en avoir jamais besoin, ou parce qu'ils la tiennent au dessous d'eux. Cependant une parole ditte en passant à la loüange d'un homme; une petite grace qu'ils peuvent faire sans qu'il leur en couste rien; un geste mesme qui témoigne qu'ils sont contens d'un service qu'on leur a rendu; tout cela, qui pourtant est peu de chose, gagne si fa-

cilement les cœurs, que si un Prince avoit eu tant de bonté pour un Domestique, il luy en seroit si redevable, qu'il répandroit tout son sang pour luy, s'il le falloit: & ce que je dis n'est pas sans exemple. Le Triumvirat d'Auguste, de Marc-Antoine & de Lepide, fut quelque chose de si cruel, que les plus honnestes gens de Rome furent proscrits, & servirent de victimes à la fureur de ces trois ambitieux. Un Senateur, assez homme de bien pour avoir autrefois merité la haine de Lepide, ayant esté mis du nombre, & condamné à perdre la teste, les Bourreaux avertis du lieu où il s'é-

toit caché y coururent à dessein de l'égorger : mais un Esclave qu'il avoit traité fort doucement, & qui avoit pour luy une affection sincere luy arracha sa robe de force; passa ses bagues dans ses doigts ; & alla au devant d'eux avec un courage digne d'une naissance plus illustre. Mes amis, dit-il en abordant les Satellites qui ne le connoissoient pas, Je sçay que vous me cherchez pour m'oster la vie, & que vous avez ordre de porter ma teste à Lepide ; faites vostre charge ; & tendant le col abandonna sa vie pour la sauver à son Maistre. Je suis bien trompé si je n'ay veu dans quelque autre Histoire, qui presen-

presentement ne me revient pas dans l'esprit, un pareil exemple d'un Serviteur reconnoissant qui se laissa tuer pour sauver la vie d'un Prince dont il avoit receu quelques bienfaits. Je n'en cherche point d'un Prince qui ait risqué la sienne pour la conserver à quelqu'un de ses Sujets : c'est assez pour luy si quelquefois oubliant sa condition, il compâtit à celle d'un miserable, & qu'il n'oublie pas, lors qu'il le void accablé de necessité, de vieillesse ou de maladie, qu'il en a autrefois receu des services, qui l'obligent à de justes reconnoissances. Caton, tout grand homme qu'il estoit,

confondoit parmy ses vertus severes des deffauts indignes d'une belle ame : lors qu'un malheureux avoit vieilly à son service, & qu'affoibly par le nombre des ans, ou par ses fatigues passées, il devenoit incapable de luy en pouvoir rendre, il le faisoit vendre inhumainement, dût-il estre acheté par un Barbare. Un Prince de nostre France en usoit d'une façon bien differente. Pour se delivrer de l'importunité d'un Intendant qui le pressoit continuellement de reformer sa Maison, & de retrancher le nombre de ses Domestiques, il luy commanda de mettre sur un papier ceux qu'il estoit

à propos de renvoyer ; & sur un autre ceux qu'il estoit necessaire de retenir. L'Intendant ayant fait ce qu'il desiroit, il presenta les deux papiers à ce Prince, qui aprés en avoir fait la lecture en sa presence, luy dit : Je retiendray les uns, parce que j'ay besoin d'eux, & les autres, parce qu'ils ont besoin de moy ; & ne m'en parlez pas davantage. Ce n'est pas, ajoûta-t-il, que je condamne le soin que vous avez voulu prendre : Je vois que vous avez du zele pour mes interests, & que je ne puis confier la conduite de ma Maison à un homme qui ait plus d'œconomie : mais vous agis-

fez en Intendant, & j'agis en Prince. S'il m'eſt permis de paſſer d'une extremité à l'autre, & aprés avoir étallé la generoſité d'un Prince, de montrer l'ingratitude de deux Rois, la France & l'Eſpagne en fourniſſent deux exemples, que je puis mettre icy ſans repugnance, puis que tous les Princes que nous avons ont l'ame aſſez noble pour les lire, ſans avoir deſſein de les imiter. Le premier eſt de Ferdinand d'Arragon, à l'égard du valeureux Gonſalve, qui le ſervit avec tant de zele & de courage, qu'il emporta le Royaume de Naples ſur les François, & fit de ſi grands progrés dans la Na-

varre qu'il la conquit presque entierement. Ces grandes actions achevées, Ferdinand le remena en Espagne avec tant de magnificence, qu'on eût dit qu'il l'y vouloit faire triompher : mais il n'y fut pas plûtost entré, que ce Prince ingrat croyant n'avoir plus besoin de luy, cessa de le considerer, & le confina dans une de ses Terres, avec une pension si mediocre & si mal payée, que sans un peu de bien de patrimoine qu'avoit Gonsalve, il auroit eu de la peine à subsister. François premier n'en usa pas mieux envers le Maréchal Trivulse. Ce Vaillant homme qui avoit servy Char-

les VIII. & Loüis XII. conservé Milan, & dépoüillé l'Espagnol de ses meilleures Places, n'ayant pas esté si heureux en sa vieillesse, le Roy l'oublia, & compta pour rien tous les services qu'il avoit rendus à son Estat, quand il vid qu'il luy estoit inutile. Trivulse se voyant méprisé de son Prince, & chargé des dettes qu'il avoit esté obligé de contracter pour la subsistance des Armées durant les guerres d'Italie, se fit porter dans une chaire par où le Roy devoit passer, pour tâcher de l'émouvoir à quelque pitoyable reconnoissance: mais le Roy eut la cruauté de passer sans faire semblant

de le voir ny de l'entendre, quoy qu'il l'appellât plusieurs fois son Prince, son Bienfaicteur & son Maître; ce qui luy causa une si violente douleur, qu'il tomba malade à l'heure mesme, & mourut peu de jours apres. On dit que le Roy ayant esté averty de la cause de son mal, & qu'il estoit à l'extremité, eut de la confusion de son ingratitude, & l'envoya visiter par une Personne de la premiere qualité, avec ordre de luy dire, qu'il fist tout ce qui luy seroit possible pour recouvrer la santé qu'il avoit perduë, & qu'il ne seroit pas plûtost revenu en convalescence, qu'il prendroit luy-

mesme un soin particulier de ses affaires, & luy assureroit du bien pour passer le reste de sa vie. Cette bonté, témoignée hors de saison, acheva de penetrer l'ame de Trivulse, qui, apres avoir jetté quelques soûpirs, dit d'une voix mourante à la Personne qui estoit venuë de la part du Roy : Vous direz, s'il vous plaist à sa Majesté, que je la remercie ; que c'est augmenter le mal qu'elle m'a causé, que de me vouloir faire du bien si tard ; & que la dureté qu'elle a euë n'empesche pas que je ne meure son treshumble Serviteur : puis tourna la teste de l'autre costé & expira sur le champ. Aussi

faut-il avoüer que l'ingratitude a quelque chose de si honteux pour celuy qui est capable d'en avoir, & je ne sçay quoy de si sensible pour celuy à qui l'on en témoigne, qu'un Prince n'en sçauroit montrer sans noircir sa vie, ny un honneste homme en souffrir sans ressentiment. Je ne puis m'imaginer que Periclés, qui estoit un si grand homme, en ait eu envers le Philosophe Anaxagoras, qui avoit eu la conduite de sa jeunesse, & qui en fit l'un des plus grands Orateurs de ce temps-là. Il est bien vray que ce sçavant Grec qui ne luy avoit jamais donné de leçons d'ingratitude, l'accusa de ne

luy pas rendre aſſez de ſoins, & trouva meſme que la vie luy eſtoit à charge, puis que ce grand Capitaine le mépriſoit : mais on peut répondre, pour juſtifier ce vaillant Diſciple, à qui le ſoin de toutes les affaires de la Republique eſtoit commis, qu'il eſt du devoir d'un honneſte homme de tout negliger pour les intereſts de ſa Patrie, & qu'étant Capitaine general d'Athenes, ce qu'il devoit à ce haut Employ le diſpenſoit d'aller faire ſa Cour à un Philoſophe. D'ailleurs on ne luy eut pas plûtoſt appris qu'il y avoit trois jours qu'Anaxagoras refuſoit de prendre de la nourriture, & que l'opinion

qu'il avoit d'eſtre mépriſé de luy en eſtoit la cauſe, qu'il courut dans la chambre de ce Philoſophe, & le conjura de la plus obligeante maniere qui luy fut poſſible, de s'oſter de l'eſprit une penſée qui luy eſtoit ſi deſavantageuſe : & de croire que s'il ne l'avoit pas veu plus ſouvent ce n'étoit pas faute d'affection, mais faute de loiſir ; luy proteſtant meſme qu'à l'avenir il ne ſe plaindroit plus de ſa negligence, & qu'il ne ſe paſſeroit point de jours qu'il ne dérobât quelques momens aux affaires de la Republique, pour luy rendre ce qu'il luy devoit. Si apres tant de témoignages d'amitié le Phi-

losophe, qui estoit amy de la metaphore, répondit à Periclés que s'il avoit besoin de la lumiere il falloit mettre de l'huile dans la lampe avant que la mêche s'éteignît, & s'obstina ensuite à ne vouloir ny manger ny boire, ce n'est pas une consequence que ce fameux Capitaine ait esté ingrat.

On peut dire en faveur de la veritable Noblesse qu'elle n'a point d'inclinations si basses. Si quelquefois ceux à qui elle a obligation trouvent de la froideur dans son procedé, qui ait quelque apparence d'ingratitude, elle peut avoir des excuses aussi legitimes que celles de l'Athenien,

dont j'ay parlé ; & pour moy je doute qu'un Prince fut jamais ingrat s'il n'estoit comme forcé de le devenir, par de petites ames, qui jamais ne bastissent leur fortune que sur les ruïnes de celle d'autruy, & qui ordinairement s'insinuënt dans les bonnes graces d'un Maistre, par une lasche & criminelle flatterie. Je ne sçay rien qui soit capable de faire tant de ravages que la langue d'un flatteur, quand il trouve de la croyance dans l'esprit d'un Prince: son venin est d'autant plus à redouter que ses calomnies sont couvertes ; & la ruïne d'un honneste homme qu'il veut détruire d'autant plus

seure, que l'affection de l'imposteur est déguisée. Un Prince qui a de ces pernicieux Conseillers, qui broüillent les affaires pour profiter de la division d'un Estat, les étonne fort quand il leur fait voir qu'il penetre dans leur fausse politique, & qu'ensuitte il prend des resolutions contraires à ce qu'ils se promettoient. Un Duc de Saxe, gouverné par des Ministres qui se plaisoient à faire durer le trouble, & qui n'épargnoient rien de tout ce qu'ils pouvoient humainement faire pour empescher qu'il ne se reconciliât avec l'Empereur Federic son frere, s'emporta un jour contre leur insolence,

& leur dit d'un ton de Maî-tre, qu'il aimoit mieux s'ex-poſer à la juſte colere de ſon Frere, que de ſouffrir plus long temps leur tyrannie; & qu'il periroit avec plaiſir, pourveu que leur perte pre-cedât la ſienne. Ces ennemis de la tranquilité publique, qui violeroient ce qu'il y a de plus ſacré au monde pour ſe frayer un chemin à la For-tune ne peuvent ſouffrir, quand ils y ſont parvenus par de ſi méchantes actions, qu'-un honneſte homme y arrive par ſon merite. Ce ſont eux qui ont l'art de loüer un homme, quand ils ſçavent que leurs loüanges luy ſont inutiles, pour s'acquerir le

droit d'eſtre crûs quand ils en voudront dire du mal pour le détruire; comme s'ils avoient deſſein de faire ſon Oraiſon funebre un moment avant que de l'aſſaſſiner. Il y avoit de ces gens-là dans la Cour de France dés le temps de Charles V. qui ne pouvans ſouffrir la proſperité de Bertrand du Gueſclin, que ſon merite avoit élevé à la dignité de Conneſtable, le noircirent dans l'eſprit du Roy, qui n'eut point de peine à croire le mal qu'ils en diſoient, apres tout le bien qu'ils en avoient dit. Toutes les fois qu'il ſe preſentoit quelque occaſion de parler de luy ils diſoient au Roy que

c'eſtoit le plus vaillant homme de l'Europe, & qu'on n'en avoit point encore veu qui ſceut mieux les ruſes de la guerre; mais que par malheur pour la France il eſtoit né Breton, & qu'il conſervoit tant de tendreſſe en faveur de ſa Patrie, qu'il ne ſe ſervoit pas de tout ſon courage quand il faloit combattre contre le Duc de Bretagne. Ces calomnies que le Roy crût trop legerement, offenſerent ce grand Capitaine dans la partie la plus ſenſible, qui eſt l'honneur & la fidelité, & l'obligerent à ſe retirer de ſon ſervice; dont le Roy fut ſi fâche qu'il employa les Ducs de Berry & de Bour-

bon pour l'y faire revenir, mais inutilement. Ce vaillant homme estant mort avant le Roy Charles, le refus qu'il avoit fait de le servir depuis qu'il avoit presté l'oreille à la calomnie, n'empêcha pas que sa Majesté ne fit porter son corps à saint Denis, proche les Tombeaux des Rois ses Predecesseurs, pour montrer par l'honneur qu'elle luy faisoit apres sa mort, l'estime qu'elle avoit euë pour luy pendant sa vie. Si j'en crois des Manuscrits où est contenuë l'Histoire de François premier, ce Monarque qui commanda au Connestable de Montmorency de se retirer de sa Cour sous un injuste

pretexte, ne fut pas tant porté à cette ſeverité de ſon propre naturel, qu'à la ſollicitation des ennemis de ce grand Homme. On dit que l'Admiral Chabot, qui, apres la mort du Conneſtable, eut ſi grande part dans le Conſeil, fut l'un de ceux qui irriterent le Roy contre luy; & s'il eſt vray, la punition ſuivit de bien prés le crime. Le Chancelier Poyet, l'un des plus méchans hommes de ſon temps, & mortel ennemy de l'Admiral, voyant que le Roy ſe plaignoit de luy, s'offrit de le rendre criminel de leze Majeſté, & de luy faire perdre la teſte; ſi ce n'eſtoit juſtement du moins avec appa-

rence de justice. François, quoy qu'ennemy de l'iniquité, estoit tellement animé contre l'Admiral, de ce qu'il avoit causé la disgrace du Connestable; & d'ailleurs le Chancelier Poyet le chargeoit de tant de crimes, qu'il fut arresté dés le jour mesme, & traitté en criminel d'Estat. Son procez instruit, le Chancelier qui devoit authoriser l'equité, puis qu'il estoit le Chef de la Justice, voulut, contre toutes les formes ordinaires, presider à l'Arrest, pour intimider par sa presence les Juges qui ne voudroient pas épouser sa passion: & cependant malgré tout ce qu'il put inventer

contre l'Admiral pour le faire mourir sur un échafaut, il ne fut condamné qu'à la perte de ses Charges, & à un bannissement. L'Admiral puny de l'injustice qu'il avoit faite au Connestable de Montmorency, le Roy fit punir le Chancelier de celle qu'il venoit de faire à l'Admiral. Quand la passion que François premier avoit euë contre l'Admiral fut rallentie, & qu'il fit reflexion à la proposition que le Chancelier luy avoit faite de le rendre coupable de leze Majesté s'il ne l'estoit pas; il eut tant de regret d'avoir écouté un si pernicieux Conseiller, qu'il le mit entre les mains de

ſon Parlement, où il fut trouvé coupable de tant d'exactions & d'injuſtice, qu'il fut démis de ſa Charge de Chancelier, condamné à tenir priſon pendant cinq ans, & à cent mille livres d'amende, qui en ce temps-là eſtoit une ſomme ſi conſiderable que le payement qu'il en falut faire le rendit auſſi malheureux qu'un Arreſt ſi ſanglant, & prononcé en plaine Audiance, le venoit de rendre ſi infame. Dans une Cour où la calomnie n'eſt pas châtiée, il n'y a point d'injuſtice qui ne ſoit permiſe : la vertu n'y eſt point en ſeureté ; & l'affection la plus ſincere eſt celle que l'on y rend la plus ſuſ-

pecte. La calomnie fit tant d'effet sur l'esprit de Dom Pedro Roy d'Arragon, & ce Prince fut si injuste à l'endroit de Dom Bernard de Cabrere son Ministre, & le plus vaillant homme de son temps, que pour recompense des services qu'il en avoit receus, il le crût coupable sur la bonne foy du Roy de Navarre, qu'il venoit de vaincre pour la deffense de ses interests: & sans le vouloir entendre en sa justification, le condamna à perdre la teste. Cette perte luy fut si sensible quand il eut recouvré la raison qu'il avoit perduë, que si on l'eut laissé faire, il avoit dessein de s'en

vanger ſur luy-meſme : mais, SIRE, les remors ne juſtifient point les Rois ; & c'eſt aſſez pour noircir leur reputation, qu'il n'y ait jamais eu de repentir qui n'ait eſté precedé d'un crime. Pour prevenir les malheurs qui peuvent naiſtre de la calomnie, il eſt de la bonté d'un Roy lors qu'on luy parle de quelque perſonne que ce puiſſe eſtre, de ne croire que ce qu'on en dit d'avantageux : & s'il eſt averty qu'il y ait quelqu'un qui le trahiſſe, il eſt de ſon devoir de ne ſe fier qu'à luy pour s'éclaircir d'une verité ſi importante ; & de ne pas s'en rapporter à des gens, qui n'ont peut-eſtre pas

tant

tant de probité que ceux qu'on veut rendre criminels. Ce qui donne tant d'audace aux calomniateurs qui ſe rencontrent dans les Cours des Princes, c'eſt que la pluſpart ont des amis ou des parens prés des Souverains, qui déguiſent leurs méchancetez, ou qui les appuyent ; mais ils ſont contraints de captiver leurs coupables langues quād ils ſçavent qu'un Roy void les choſes de ſes propres yeux, les entend de ſes oreilles, & cherche la verité juſques dans ſa ſource, de peur qu'en paſſant par tant de bouches, elles ne ſoit alterée avant qu'elle vienne juſqu'à luy. Quand Dieu met

un Prince sur le Trône, sa Sagesse ne luy dénie aucune des qualitez qu'il faut avoir pour le bien remplir ; & c'est mal répondre à ce qu'elle en attend, que de laisser faire la fonction de Monarque à des gens qu'il ne luy estoit pas impossible de faire naistre Rois, si elle les eut trouvez digne de l'estre. Il est donc necessaire pour le bien de ses Estats qu'un Roy fasse le Roy luy-mesme, autrement quatre ou cinq Courtisans, qui seront d'intelligence avec deux ou trois Ministres, abuseront aussi insolemment de son nom que de sa credulité, & le feront servir à autoriser des injustices qu'on ne laisse pas de

luy imputer, quoy qu'elles ne viennent pas à sa connoissance. La stupidité de Claudius fut si grande, que ses affranchis assistez de l'impudique Messaline, ne luy laisserent que le titre d'Empereur: son nom qu'ils prostituoient impunément, estoit à la teste de toutes leurs méchancetez sans qu'il en sceut rien; & l'on remarque mesme qu'ayant un jour demandé un Senateur, dont il avoit besoin, on luy répondit qu'on l'avoit fait mourir par son ordre, & que Rome entiere, qui trouvoit sa perte irreparable, en avoit pleuré la mort. Je ne doute pas qu'il n'y ait des Ministres d'une si haute vertu, qu'ils

ſont au deſſus de toutes les eſperances qui pourroient tenter un homme : mais la fidelité de ſon Miniſtre n'excuſe pas la negligence d'un Roy ; & pour rendre ſon regne glorieux il eſt bon qu'il doive à ſes propres ſoins la proſperité de ſon Eſtat & la tranquilité de ſes Peuples. Les Turcs, avec toute la barbarie dont on les accuſe, donnent des exemples d'equité à toutes les autres Nations : leur Monarque, de peur que les Diſpenſateurs de la Juſtice n'oppriment les innocens, & ne favoriſent les coupables, a une Chambre particuliere dans le Divan, qui eſt le lieu où il la fait rendre, d'où ſans

eſtre veu il peut entendre tout ce que diſent les Juges ; & la crainte qu'ils ont qu'il ne les écoute toûjours, fait qu'ils la rendent ſi exactement , que le premier de l'Eſtat y eſt traité comme le dernier du Peuple. Un Roy de Sirie, que Juſtin nomme Antiochus Eupator, trouvoit que c'eſtoit aſſez faire le Roy que de porter la Couronne aux jours de ceremonie ; & de peur de ſe fatiguer l'eſprit, ne ſe mesloit non plus des abus qui ſe commettoient dans ſon Royaume , que s'il n'en eut pas eſté reſponſable : mais un jour qu'il eſtoit à la Chaſſe, ayant pourſuivy la proye avec une vîteſſe prodigieuſe,

ses Gardes le perdirent de veuë, & le chercherent une espace de temps considerable avant que de le pouvoir trouver. En les attendant il s'aprocha de la cabane d'un Berger, & demanda familierement à un vieillard qu'il y rencontra, & qui estoit un Sage de ce Païs-là, ce que l'on disoit d'Antiochus? Il passe pour assez homme de bien, luy répondit-il, & peut-estre ne seroit-il pas haï, s'il faisoit ses affaires luy-mesme: mais il est si negligent & fait de si mauvais choix, que les moins honnestes gens de sa Cour sont ceux qu'il honore des plus importantes charges de son Estat. Ce qui luy fait

encore beaucoup de tort, continua-t-il, c'eſt qu'il ne fait aucune reflexion ſur l'adreſſe de ſes Miniſtres, qui ne luy conſeillent de couler ſa vie dans les plaiſirs, que pour luy dérober la connoiſſance de ſes affaires. C'eſt de moy que vous parlez, repartit Antiochus à ce vieillard : je ſuis ce Prince negligent, dont vous venez de faire une ſi odieuſe peinture ; & peut-eſtre me ſerois-je corrigé ſi, depuis que je regne, j'euſſe trouvé dans ma Cour quelque honneſte homme qui m'euſt parlé avec autant de ſincerité que vous. Depuis ce moment là juſques au dernier de ſa vie, ſa vigilance parut à vacquer

luy-mesme aux affaires de son Royaume ; sa prudence à choisir des Personnes de merite pour leur distribuer de grands Emplois ; & sa bonté à procurer du soulagement à ses Sujets, qu'il déchargea d'une partie des imposts dont les accabloit l'avarice de ses Ministres. Il avoit promis à ce Sage d'en user ainsi, & crût ne pouvoir mieux commencer à luy faire voir qu'il avoit envie d'estre grand Prince, qu'en tenant religieusement sa parole.

Quoy qu'il soit du devoir de tout le monde de tenir parole, & qu'il y ait une espece de honte à en manquer, on peut dire que les Rois, les Princes

& generalement tous les grands Hommes s'en font un devoir plus auftere que les gens d'une mediocre condition, & s'en acquitent incomparablement mieux. Charles-Quint qui en avoit tant de fois manqué à François I. & qui apres luy auoir folemnellement promis l'inveftiture du Duché de Milan en faveur du fecond Fils de France, refufa de tenir fa promeffe, & foûtint qu'un Empereur ne devoit point eftre efclave de fa parole, ne laiffa pas de trouver une foy fincere dans un Monarque qu'il avoit inftruit à n'en point avoir. Il n'y a perfonne qui ne fçache que lors que cet Em-

pereur passa dans Paris, le Roy fut solicité par son Conseil de le faire arrester, & de rompre le Traité de Madrid, qui avoit esté fait pendant sa prison, & que par consequent il avoit signé par force: Il ne sera jamais dit, répondit ce Prince, que je me serve d'un exemple qui m'enseigne à faire une perfidie; je sçay comme vous que Charles-Quint m'a plusieurs fois manqué de parole, mais vous m'avoüerez que ce n'est pas le plus bel endroit de sa vie; & pour moy je trouve que la bonne foy doit estre quelque chose de si sacré parmy les Rois, que si elle estoit bannie, il faudroit qu'elle se

retrouvât dans leur bouche. Charles-Quint n'eſtoit pas de cet avis : quoy qu'il eût de grandes qualitez, & que depuis les premiers Ceſars on n'ait point veu de plus fameux Empereur que luy, la foy n'entroit point dans ſon Conſeil, & la fraude eſtoit une de ſes vertus quand elle devenoit utile à ſes Eſtats. Je ne trouve point d'exemple dans toute l'Hiſtoire qui juſtifie mieux que la parole d'un Prince doit eſtre inviolable, que l'action de Sextus Pompée ; & je doute qu'il ait ſoüillé ſa vie de toutes les lâchetez qu'on luy impute, puis qu'il a eſté capable d'un ſi grand effort. Sextus eſtoit

fils de ce grand Pompée que Jules Cesar deffit dans la Thessalie, & n'avoit point de plus cruels ennemis qu'-Auguste, & Marc-Antoine, qui joüissoient de l'Empire, que son Pere avoit si long-temps disputé à Jules. Un jour qu'ils estoient en termes d'accommodement, Auguste & Antoine se rendirent dans la Sicile, dont le jeune Pompée estoit le Maistre, & disnerent dans son Vaisseau, sans avoir d'autres seuretez que la parole du plus grand ennemy qu'ils eussent. Sur la fin de leur repas, un des Affranchis de Sextus le tira à part, & luy representa qu'il estoit en son pouvoir de se rendre Maistre

du Monde : que deux teſtes à bas luy applaniſſoient le chemin de Rome ; & qu'il dépendoit de luy de reprendre ce qu'on avoit volé à ſon Pere, de vanger ſa mort, & de ſe faire Empereur de l'Univers. Si tu avois envie de me rendre ce grand ſervice, répondit Sextus, tu le devois faire ſans m'en avertir, & me placer au Trône ſans me faire violer ma foy : à preſent que je ſuis inſtruit de ton deſſein, je ſerois complice de ton crime ſi je te le laiſſois executer : j'aime mieux renoncer à l'Empire, que de violer les plus ſacrez de tous les droits ; & puis que mes ennemis ſont venus icy ſur ma parole, il eſt

juste qu'ils y soient en asseurance. Regulus, Consul Romain, & mortel ennemy des Carthaginois, leur tint parole au peril mesme de sa vie. Ce grand Capitaine, qui fut le premier qui avec une Armée navale passa dans l'Affrique, prit sur Amilcar, pere du fameux Annibal, soixante-trois grands Vaisseaux, conquit deux cent Villes, & fit deux cent mille prisonniers, dont les principaux furent envoyez à Rome : mais comme les armes sont journalieres, il arriva que dans une autre occasion, les Carthaginois le firent prisonnier luy-mesme, & mirent sa rançon à si haut prix que pour sa personne

ſeule, ils vouloient avoir tous les Priſonniers qui eſtoient paſſez en Italie. Apres l'avoir gardé quelque temps ils l'envoyerent porter leur propoſition au Senat, & luy firent promettre que ſi Rome refuſoit l'échange qu'ils ſouhaitoient, il retourneroit ſe rendre leur priſonnier. Regulus ne fut pas plûtoſt arrivé à Rome qu'il expoſa au Senat la commiſſion que Carthage luy avoit donnée; & le Senat ne l'eut pas plûtoſt apprife qu'il s'en remit à ce que Regulus en voudroit reſoudre: le priant de ne ſe conſiderer ny comme Romain, ny comme Priſonnier, mais ſeulement comme Arbitre entre

Rome & Carthage. Je vois par l'excez d'honneur que l'on me fait, dit alors ce judicieux Consul, ce que Rome desire que je fasse : puis qu'elle me choisit pour estre l'Arbitre de ses interests, elle ne doit pas craindre que je les trahisse : Je luy conseille de garder les Prisonniers que je luy ay faits, & dont la prise est de consequence pour Carthage, & d'en renvoyer un à Carthage dont la perte n'est d'aucune consequence pour Rome. Il sortit du Senat à l'heure mesme, & quitta Rome pour aller se remettre dans les fers qui l'attendoient. D'abord qu'on sceut à Carthage le succés qu'avoit

eu ſon Ambaſſade, on l'enferma dans un tonneau parſemé de pointes de cloux, où il demeura cinq jours entiers à ſouffrir les plus cruels tourmens que l'on puiſſe imaginer. Sous le regne de Philippes II. qui ſucceda au Royaume d'Eſpagne à Charles-Quint ſon Pere, une Dame de la premiere qualité, & qui merite bien que l'on mette icy ſon nom, aima mieux ſauver la vie au meurtrier d'un fils unique qu'elle avoit, que de fauſſer la parole qu'elle luy avoit donnée. Cette Dame, qui eſtoit de la Maiſon de Moncade, & qui avoit épouſé un Duc de Medine, eſtant ſeule dans ſa chambre,

où elle se divertissoit à lire; un homme vétu à la Françoise, & qui avoit une espée sanglante à la main y entra, & la conjura par ce qu'elle avoit de plus cher au monde, de permettre que sa maison luy servît d'azile, autrement qu'il ne pouvoit éviter la mort. Je viens malheureusement de tuer un homme, Madame, luy dit-il en peu de mots, & je suis poursuivy par des gens qui se vont saisir de moy, si je ne vous resous à m'accorder la grace que je vous demande. Entrez en diligence dans un cabinet que cette tapisserie cache, luy répondit cette genereuse Dame, & n'apprehendez pas que j'abuse de la

confiance que vous avez euë en moy : le temps est trop precieux & la conjoncture trop pressante pour en pouvoir dire davantage ; mais la suitte justifiera que rien ne m'est plus cher que ma parole ; & puis que vostre vie est en mon pouvoir vous la devez croire en asseurance. Il n'y avoit qu'un moment qu'il estoit caché quand ceux qui le poursuivoient entrerent chez le Duc de Medine, où ils soûtenoient qu'un homme qui avoit encore dans la main l'épée dont il en venoit de tuer un autre, s'estoit retiré : mais la Duchesse qui parut à une fenestre & qui fit la surprise, lors qu'ils luy ap-

prirent ce qu'ils desiroient, les mena elle mesme par tous les endroits de la maison, excepté dans le cabinet qui servoit d'azile au Cavalier, & n'ayant pas trouvé ce qu'ils cherchoient ils demanderent pardon à cette Dame de la peine qu'ils luy avoient donnée, & se retirerent. A peine tous ces gens estoient-ils sortis que l'on rapporta le fils de la Duchesse percé d'un coup d'épée qui luy traversoit le corps. On apprit à sa mere que celuy qu'elle venoit d'aider à chercher estoit son meurtrier; & je trouve qu'il seroit mal aisé d'exprimer les mouvemẽs qu'elle eut, quand elle vid que son fils venoit

d'estre tué par la main d'un homme à qui elle avoit promis de sauver la vie. Aprés des combats, qu'il faut avoir ressentis pour en bien parler, ce qu'elle devoit à sa foy l'emporta sur ce qu'elle devoit à la Nature; & si-tost que la nuit fut venuë elle fut donner la liberté à celuy qui luy venoit de ravir le plus cher objet de sa tendresse, & l'unique fruit de son chaste amour. Sors d'icy miserable, luy dit-elle, & ne t'expose pas davantage aux yeux d'une mere de qui tu viens de tuer le fils : la parole que je t'ay donnée, & qui jusques à present a toûjours esté inviolable, te dérobe à ma ven-

geance lors qu'il m'est aisé de l'assouvir, mais quand elle sera dégagée, & que je t'auray fait conduire en lieu de seureté, ne doute pas que je ne sois assez bonne Mere pour te poursuivre en quelque endroit du monde que tu te retires; & que je ne sois aussi ferme dans mon ressentiment que je suis exacte dans mes paroles. Le François, qui étoit un Cadet de la Maison de Montluc, voulut faire des excuses à cette Dame, & luy dire que son fils s'estoit attiré le malheur qui luy estoit arrivé, & l'avoit provoqué à faire ce qu'il avoit fait: mais loin de le vouloir écouter; Sors, te dis-je, interrompit

cette mere desolée, & n'abuse pas d'une grace que ma foiblesse laisse trop longtemps durer : Les excuses du meurtrier d'un fils ne font point d'impression sur l'ame d'une mere ; & tu ne peux me soûtenir qu'il y soit allé de ton honneur, d'attaquer une vie qui te devoit estre indifferente, sans m'instruire qu'il y va du mien de ne t'en pas laisser une qui m'est odieuse. Pour faire voir toute la beauté de ces grandes actions, il leur en faut opposer quelqu'une qui doive sa reputation à sa bassesse ; & faire juger de la gloire que l'on acquiert à tenir parole, par la honte que l'on s'attire à man-

quer de soy. Pierre le Cruel, moins connu pour avoir regné dans la Castille, que par un Surnom si effroyable, ayant trouvé un peu trop matin dans la chambre de Padille sa Maistresse, Dom Ramire General de ses Armées, le mal-traita de paroles, & luy dit quelque chose de si injurieux, que ce vaillant homme ne pût tout endurer sans luy répondre. Cet indigne Prince offensé de la réponse qu'il luy avoit faite, commanda sur le champ de l'arrester: mais Dom Ramire ayant eu le temps de mettre la main à l'épée, écarta si bien ceux qui se voulurent approcher de luy, qu'il se
sauva

ſauva avec aſſez de facilité, & ſe retira en ſuite chez un Roy voiſin, (car en ce temps là l'Eſpagne eſtoit compoſée de pluſieurs Royaumes.) Quelque temps apres Charles V. Roy de France, ayant envoyé une puiſſante armée en Eſpagne, ſous la conduite du Conneſtable du Gueſclin, pour vanger la mort de Blanche de Bourbon ſœur de ſa Femme, que Pierre le Cruel avoit fait empoiſonner à la perſuaſion de Padille; on y fit de ſi grands progrés, que ce coupable Prince fut chaſſé de ſon Royaume, & vid un Frere bâtard dans le Trône qu'on l'avoit contraint d'abandonner. Dans ce miſera-

ble estat il eut recours au brave Ramire; le conjura d'oublier ce qui s'estoit passé; & par une lettre pleine d'artifices obligeans luy engagea solemnellement sa foy de Monarque, que si jamais il se revoyoit la Couronne sur la teste, il repareroit si bien la faute qu'il avoit faite, qu'il luy donneroit plus de sujet de se loüer de luy, qu'il n'en avoit eu de s'en plaindre. Le genereux Ramire qui voyoit à regret sa Valeur oisive pendant que des armes estrangeres détrônoient son Prince legitime, & qui l'eut secouru sans attendre qu'il l'en sollicitât, s'il n'eut craint de s'exposer à sa fureur, se fut trou-

ver auſſi-toſt qu'il eut receu ſa lettre ; ſe jetta à ſes genoux, luy demanda pardon de luy avoir eſté inutile pendant les derniers troubles ; & luy proteſta de répandre juſques à la derniere goutte de ſon ſang pour le remettre au Trône d'où il avoit eſté ſi honteuſement chaſſé. L'effet ſuivit de prés la proteſtation que fit Dom Ramire. Edoüard Roy d'Angleterre, qui eſtoit ennemy de Charles V. envoya du ſecours au Roy de Caſtille, & Dom Ramire aſſiſté du Prince de Galles, s'acquita ſi glorieuſement de ce qu'il avoit promis, qu'il deffit tous les François qui eſtoient reſtez en Eſpagne, & remit la Cou-

ronne de Caſtille ſur la teſte d'un Prince qui ne meritoit pas de la porter. Auſſi-toſt que ce cruel Monarque ſe vid paiſible poſſeſſeur de ſes Etats, au lieu de rendre graces à Edoüard du ſecours qu'il en avoit receu, & de tenir la parole qu'il avoit dõnée à Dom Ramire, il oublia le plaiſir qu'un Roy luy venoit de faire, & commit à l'égard de Ramire la plus monſtrueuſe action dont on ait jamais oüi parler. C'eût eſté peu de choſe pour ce Prince ingrat, de qui l'ame eſtoit accoûtumée aux plus grands crimes, de violer une foy qu'il avoit déja ſoüillée par cent parjures: il ſe ſouvint de l'offenſe

qu'il pretendoit avoir receuë dans la chambre de Padille; & l'obligation qu'il avoit à Dom Ramire, qui par sa valeur luy venoit de rendre un Royaume entier, ne l'empêcha pas de faire arrester ce grand Capitaine, que de lâches Juges, corrompus par les promesses d'un infame Prince, ou intimidez par ses menaces, condamnerent à perdre la teste sur un échafaut. Il est vray que Dieu, de la Majesté de qui toutes celles de la Terre sont dépendantes, ne tarda guere à le punir d'un si grand forfait. Charles V. remit sur pied une armée nombreuse, dont il donna la conduite au mesme

Conneſtable qui avoit détrôné cet indigne Roy; & comme il n'avoit plus de Dom Ramire à mettre à la teſte de ſes troupes, ny de ſecours à pretendre d'Angleterre, il fut pris & convaincu non ſeulement de meurtres & d'empoiſonnemens, mais encore d'Apoſtaſie : ſi-bien qu'à la pourſuite meſme de ſes Sujets il fut condamné à mourir par la main d'un Bourreau, & executé à la veuë de tout un Peuple, à qui ce lugubre ſpectacle ne donna pas une mediocre ſatisfaction. La cruauté dont il s'eſtoit fait une habitude, l'avoit aveuglé juſques à ne luy pas laiſſer voir qu'en ſe deffaiſant de Dom

Ramire, il ſe privoit du plus ferme appuy de ſa Couronne, & remettoit ſon Eſtat en proye à un ennemy qui s'en eſtoit déja une fois rendu le Maiſtre. Quand il y auroit eu autant de raiſons à parler contre un ſi grand Homme qu'il y en avoit qui parloient en ſa faveur, il eſtoit de la Politique du Monarque de conſiderer ce qu'il hazardoit en le perdant, & de faire grace à un criminel que ſa valeur rendoit ſi recommandable.

Un Roy qui pardonne une premiere faute ne perd pas le pouvoir de faire chaſtier le coupable s'il en oſe commettre une ſeconde ; & cela êtant il ne riſque rien à laiſſer

à un Homme de merite une vie qui demeure toûjours en sa puissance ; au lieu qu'en la luy faisant oster il se prive de tous les services qu'il en peut attendre. Je me souviens d'avoir leu dans l'Histoire de Hongrie une chose si extraordinaire, & qui vient si à propos à ce que je traite, que je la puis mettre icy comme le plus digne exemple de prudence que l'on puisse proposer aux Rois. André Roy de Hongrie, & cousin germain de saint Estienne son Predecesseur, estant sur le point d'abandonner son Royaume pour aller faire la guerre aux Infidelles, en recommanda le soin à un Ministre

niſtre dont il avoit reconnu la fidelité, & luy confia avec la conduite de ſon Eſtat la perſonne de la Reyne ſon Epouſe, qu'il aimoit avec tant de tendreſſe, que malgré ce que luy ordonnoit ſa gloire, & ce que Dieu meſme ſembloit deſirer de luy, il ne pouvoit ſe reſoudre à la quitter. Aprés ſon départ, la Reyne par une complaiſance criminelle pour un frere qu'elle avoit, qui eſtoit paſſionnément amoureux de la femme de ſon Miniſtre, oublia ce qu'elle eſtoit, & fit de ſi grands efforts pour luy en faciliter la joüiſſance, qu'à la fin cette femme ſeduite par les dons que luy faiſoit la

Reyne, se laissa vaincre à ses solicitations, & se resolut à commettre ce grand crime. Le remors que cause le peché dans une ame qui n'y est pas tout à fait abandonnée, ne mit guere à luy representer l'horreur de celuy qu'elle venoit de faire. Elle fut se jetter aux pieds de son mary; luy demanda pardon de sa perfidie; & pour tâcher de paroistre moins coupable, chargea la Reyne de tout son crime, & dit que c'estoit elle qui avoit eu la bassesse de corrompre sa vertu; & que sans ses infames persuasions en faveur d'un frere, qu'elle avoit accompagnées de tout ce qui pouvoit tenter la foi-

blesse d'une femme, elle n'eust jamais songé à luy faire une si mortelle injure. Ce Ministre surpris de ce qu'il venoit d'entendre, n'eut point de repos qu'il ne se fût vangé de l'affront qu'on luy avoit fait. Il fut trouver la Reyne jusques dans sa chambre; & apres luy avoir fait cent reproches de ce qu'elle avoit osé deshonorer une qualité si auguste que la sienne par un commerce si honteux, luy enfonça un poignard dans le sein, sans considerer qu'elle estoit l'Epouse d'un Monarque qui l'avoit conjuré d'en avoir soin, & que c'estoit le fraper par l'endroit qui luy estoit le plus sensible.

Ce crime, incomparablement plus grand que celuy dont il avoit puny la Reyne, ne fut pas plûtost achevé, qu'il partit en diligence pour en aller porter luy-mesme la nouvelle au Roy, qui estoit encore à Constantinople. Il luy fit l'aveu du meurtre qu'il avoit commis; luy dit que s'il estoit à recommencer il seroit encore prest à le commettre; & luy representa qu'il luy eut esté facile d'échaper à son ressentiment, mais qu'aprés la satisfaction qu'il avoit trouvée à punir la Reyne, il n'avoit pû se resoudre à luy dérober le plaisir de la vanger. Le Roy immobile d'étonnement au recit d'un si

prodigieux attentat, fut quelque temps ſans pouvoir prononcer une parole ; mais auſſi-toſt qu'il en eut recouvré l'uſage, Retournez promptement dans la Hongrie, dit-il au meurtrier de ſon Epouſe, & gouvernez le Royaume dont je vous ay confié la conduite, avec autant de zele que vous en avez eu par le paſſé. Je ſçay qu'un affront comme celuy que vous avez receu eſt ſenſible à un auſſi honneſte homme que vous l'eſtes ; & cette conſideration m'empeſche de vanger ſur le champ la mort d'une Perſonne qui m'eſtoit ſi chere : mais à mon retour je me feray informer de la verité

des choſes, & je vous jugeray ſans paſſion. Si vous eſtes innocent, je vous abſoudray avec autant de joye que j'en auray à vous faire mourir par la main d'un Bourreau, ſi je vous trouve coupable. Il m'eſt plus glorieux de differer voſtre perte que d'interrompre mon voyage; & je dois preferer l'intereſt de tant de Chreſtiens qui gemiſſent ſous la tyrannie des Infidelles, à mon reſſentiment & à voſtre violence. J'avoüe, Sire, qu'il faut bien ſe poſſeder pour differer le trépas d'un homme qui a eu l'audace de tremper ſes mains dans un ſang auſſi precieux à un Monarque que celuy de ſon

Epouſe, & que ce grand e-
xemple paroiſtra plus admi-
rable qu'il ne ſemblera utile,
puis qu'il n'eſt plus de Reyne
qui ne ſoit extremement ver-
tueuſe, ny d'homme qui n'ait
un profond reſpect pour un
ſang ſi glorieux : mais ſi ce
Roy de Hongrie, aprés avoir
eſté ſi cruellement offenſé,
ſuſpendit ſon reſſentiment
par la ſeule raiſon qu'il eſtoit
aſſeuré de la fidelité de ſon
Miniſtre, & qu'il le connoiſ-
ſoit capable de maintenir ſes
Sujets en paix durant ſon ab-
ſence; un Prince eſt-il excu-
ſable, qui pour un je ne ſçay
quoy qu'il appelle crime, ſa-
crifie des hommes qui ont
d'auſſi grandes qualitez, &

trouve plus de plaiſir à commettre une grande faute qu'à en pardonner une mediocre ? Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des temps où le chaſtiment eſt neceſſaire : quand on a eu l'inſolence de ſe revolter contre ſon Prince, ſouvent le repos de l'Eſtat ne s'achete que par le ſupplice des mutins ; & l'on peut dire que le Prince, au lieu d'avoir de la clemence auroit de la cruauté, ſi en faiſant grace à un ſeditieux il eſtoit ſeur de voir recommencer la ſedition, puis que la vie qu'il luy laiſſeroit ſeroit capable d'en faire perdre plus de mille. Bajazet n'eut pas manqué de faire mourir le Duc de Nevers, quand les

François, qui eſtoient allez au ſecours de Sigiſmond furent pris dans la Hongrie, ſi un Negromancien ne l'eût aſſeuré qu'il feroit un carnage épouventable de Chreſtiens, & que la France regorgeroit du ſang que ſon bras y feroit couler. Ce laſche Empereur avoit l'ame trop cruelle pour vouloir qu'on imputât ce pardon à ſa clemence : & n'étoit qu'il ajoûta foy à une prediction qui fut malheureuſement trop veritable, il ne l'eût pas mieux traité que tant d'honneſtes gens qu'il fit immoler devant ſes yeux. Je ſçay bien qu'il faut eſtre né Barbare pour laiſſer la vie à un homme qui demande

grace en faveur des crimes qu'il pretend commettre, & qu'un Prince Chreſtien qui ménage avec une bonté de Pere la vie des Sujets que Dieu luy a donnez, doit punir les méchans pour mettre les bons en aſſeurance : mais quoy qu'au rapport de Seneque, il y ait autant de cruauté à pardonner ſans diſtinction à tout le monde, qu'à ne vouloir pardonner à perſonne, il me ſemble qu'il ſied bien à un Monarque d'imiter le Souverain qui luy a mis la Couronne ſur la teſte, & qui eſt toûjours preſt à faire éclatter ſa miſericorde quand on luy promet de ne plus s'expoſer à ſon courroux.

L'Empereur Antonin, qui merita le ſurnom de Debonnaire, proteſta en prenant les reſnes de l'Empire de ne faire mourir perſonne pendant tout ſon regne, & tint ſi religieuſement ſa promeſſe, que les Romains l'honorerent du titre d'Ennemy du Sang, qui leur ſembla plus beau que celuy de Victorieux & de Conquerant, qui eſt ordinairement accõpagné de meurtres, de carnage, & de violence. Tout cruel que fut Tibere il ne laiſſa pas de faire publier une Loy, qui, ſur peine de la vie, deffendoit à un Juge de faire executer un homme qu'il auroit declaré criminel, que le dixiéme jour ne fut

passé ; & l'Empereur Theodose, qui pendant huit mois fut retranché du Corps des Fidelles par saint Ambroise, pour avoir fait mourir sept mille hommes dans Thessalonique, où quelqu'un de ses Officiers avoit esté tué, étendit cette Loy jusques au trentiéme jour, afin que s'il luy arrivoit de donner quelque injuste Arrest dans sa colere, il eust assez de temps pour en revenir. Quoy que la clemence doive estre le partage de tous les Rois, & principalement de ceux qui ont embrassé le Christianisme, le dernier siecle nous en fournit qui n'ont pas connu cette vertu, ou qui du moins n'ont

pas voulu la mettre en uſage. Philippes II. eut la cruauté de faire mourir Dom Carlos ſon fils, pour s'eſtre voulu rendre Maiſtre des Païs-bas; & le Roy d'Angleterre ne fit point de ſcrupule de faire expirer ſon frere dans un tonneau de malvoiſie, pour ſe delivrer de la peur qu'il avoit que le deſir de regner ne luy inſpirât l'audace d'attenter à ſa perſonne. Mais permettez, SIRE, que ma plume paſſe legerement ſur ces malheureuſes actions : auſſi bien ne les peut-on renouveller ſans laiſſer de criminelles idées dans l'ame de ceux qui les apprennent : & de quelques horreurs dont on puiſſe ac-

compagner les vices, il eſt conſtant qu'il y a moins de gloire à les combattre, qu'il n'y a de ſeureté à les ignorer. Il eſt donc, & de la bienſeance & de mon devoir de m'arreſter moins ſur les exemples qu'il eſt raiſonnable d'éviter, que ſur ceux qu'il eſt glorieux de ſuivre : & pour l'intereſt de ceux qui liront ce que j'écris, il eſt juſte de paſſer l'éponge ſur des actions que la cruauté rend odieuſes, pour ne point meſler d'ombre parmy celles que la clemence a ſceu rendre illuſtres. Celle que fit Conſtance Reyne d'Arragon, eſt ſans doute une des plus belles que l'Hiſtoire ait conſervée. Cette Prin-

ceſſe eſtoit proche parente de Conradin, fils de l'Empereur Conrad, qui diſputa la Couronne de Sicile à Charles, Duc d'Anjou & Frere de ſaint Loüis. Dans une Bataille qui ſe donna entre ces deux Princes, Conradin, qui avoit à peine vingt-deux ans, & qui paſſoit pour un homme de grand merite, ayant eſté fait priſonnier par Charles, ce Monarque douta que ſa Couronne fut en ſeureté tant qu'il auroit un ennemy ſi redoutable; & crut ne pouvoir mieux l'affermir qu'en luy faiſant publiquement couper la teſte. Cet excés de rigueur fit murmurer contre luy tout ce qu'il y avoit de

Potentats dans l'Europe, qui offrirent du secours à Pierre d'Arragon mary de Constance, pour vanger la mort de ce jeune Prince. Charles n'eut pas tant de bon-heur contre le Roy d'Arragon qu'il en avoit eu contre Conradin : il n'avoit qu'un fils qui à son tour fut fait prisonnier dans un combat naval, & mené à la Reyne Constance, qui n'eut pas une mediocre joye de pouvoir se vanger sur luy de la cruauté qu'avoit euë son Pere. Comme il ne s'attendoit pas à estre traité plus favorablement que Conradin, il ne fut pas surpris quand on luy prononça son Arrest de mort. De bonne fortu-

fortune pour ce Prince, ce fut un Vendredy qu'il luy fut signifié ; & soit qu'il fust naturellement devot, ou qu'il soit malaisé de ne le pas estre quand on void la mort si proche ; Je remercie mon Sauveur, s'écria-t-il en levant les mains au Ciel, de ce qu'il me fait la grace de mourir le mesme jour qu'il fut estendu sur la Croix pour la remission de mes pechez : j'en tire un augure favorable pour le salut de mon ame ; & me confie assez en sa bonté pour esperer qu'il me fera misericorde. La Reine fut si touchée de ce qu'avoit dit ce Prince, qu'à l'instant mesme elle revoqua l'Arrest qui venoit de

luy eſtre prononcé : Allez luy apprendre, commanda-t-elle à celuy qui luy avoit fait ſçavoir avec quelle reſignation ſon ennemy ſe preparoit à la mort, que je luy donne la vie ; puis qu'il me fait ſouvenir que le meſme jour que JESUS CHRIST mourut pour luy, il mourut auſſi pour moy, & m'enſeigna à pardonner à mes ennemis, par la bonté qu'il eut de prier pour ſes perſecuteurs. Je trouve que la generoſité de cette Reyne, qui a tant fait de bruit parmy les Chreſtiens, efface la clemence d'un Empereur, qui fut autrefois ſi vantée à Rome ; & qu'apres avoir cité Conſtance, il eſt

presque inutile de parler d'Auguste. Mon dessein n'est pourtant pas d'oublier l'une des plus memorables actions de ce grand Homme. Les flatteurs des Rois leur disent assez souvent qu'ils ont autant de valeur que luy, mais aucun ne les entretient de sa clemence; & je soûtiens qu'il est du moins aussi necessaire de leur apprendre ce qui les doit faire aimer, que de leur enseigner ce qui les peut faire craindre. Auguste, qui fut si mortellement haï pendant sa jeunesse, & si tendrement aimé en vieillissant, qu'aprés sa mort on disoit de luy, que pour le bien de l'Estat il ne devoit jamais naistre ou ne

mourir jamais, ne vid point ses jours en plus grand danger que durant la tranquilité de Rome. De jeunes Romains, devenus orphelins par la cruauté du Triumvirat, firent tous leurs efforts pour vanger la mort de leurs parens sur cet Empereur, & conspirerent jusqu'à dix fois contre sa vie, sans aucun effet. Les supplices exercez sur tous ceux qui avoient attenté à une vie qui estoit alors si precieuse à l'Estat, n'empescherent pas qu'on ne conspirât une onziéme; & cette conspiration fut plus sensible à Auguste que toutes les precedentes. Cornelius Cinna, qu'il avoit sauvé de la fureur

du Triumvirat, & qu'il avoit ensuite élevé à de grands honneurs, oublia les obligations qu'il luy avoit ; & par une ingratitude sans exemple, resolut d'assassiner un Prince qu'il ne pouvoit perdre sans se priver du meilleur amy qu'il eut au monde. Parmy le nombre des Conjurez il s'en trouva deux qui n'eurent pas la coupable force d'esprit qu'il est necessaire d'avoir pour achever un grand crime, ou qui du moins furent épouvantez par l'exemple de ceux qui avoient esté punis pour un forfait si noir, que le Ciel s'y estoit déja opposé dix fois. Ils découvrirent la con-

juration pour taſcher de meriter leur grace, & n'oublierent aucune des circonſtances qui pouvoient rendre Cinna coupable. Auguſte, perſuadé de l'ingratitude de Cinna, reſolut de s'en vanger plus ſeverement que de tous ceux qui avoient conſpiré contre ſa vie : plus il avoit eu de bonté pour luy, plus ſon crime luy ſembloit horrible ; & ce n'eſtoit pas à ſon gré, le punir aſſez que de le faire mourir comme d'autres, qui n'ayans jamais receu de luy que du déplaiſir, pouvoient colorer leur attentat de quelque legitime reſſentiment. Pendant la chaleur de ſa colere la prudente Livie

informée du danger où étoient les jours de ſon Epoux, entra dans ſon appartement, & luy dit que puis que les ſupplices dont on avoit châtié tant d'aſſaſſins differens, ne pouvoient empeſcher qu'il n'y en eût encore de nouveaux, elle luy conſeilloit de tenter une autre voye, & de ſe contenter de reprocher ſon ingratitude à Cinna; alleguant que la clemence feroit, peut-eſtre, ce que la rigueur n'avoit pû faire, & que ceux que l'exemple des tourmens n'avoit pû intimider, ſe rendroient à une bonté ſi grande. Auguſte qui fut aſſez long-temps irreſolu ſur ce qu'il devoit

faire, crût à la fin ce que luy avoit dit Livie, & fit appeller Cinna dans sa chambre; où aprés luy avoir fait connoître l'enormité de son crime, & qu'il estoit en son pouvoir de luy oster la vie avec justice, il le pria de vouloir estre de ses amis, & de ne plus conspirer contre les jours d'un Maître qui n'avoit jamais cherché que les occasions de luy procurer du bien, & qui auroit toûjours la mesme envie. Non content de luy avoir accordé une si grande grace, l'Histoire dit qu'il l'éleva à la dignité de Consul Romain; & que depuis ce temps-là, Cinna luy fut si fidele, luy rendit des services si considerables,

rables, & meſme l'aima ſi tendrement qu'eſtant mort avant Auguſte, il le conjura de vouloir eſtre ſon heritier. La verité eſt qu'il eſt peu de criminels, & ſur tout de criminels illuſtres, qui ne ſoient reconnoiſſans de la grace qu'ils reçoivent d'un Monarque, qui malgré la ſeverité des Loix leur laiſſe une vie qu'ils avoient merité de perdre : il ne ſe preſente point d'occaſions de ſignaler leur fidelité qu'ils ne faſſent tout ce qui leur eſt poſſible pour ſe rendre dignes de la grace qu'ils en ont receuë; & moins leur crime eſtoit pardonnable, plus ils ſe croyent obligez de prodiguer pour le ſer-

vice de leur Prince, la vie qu'ils ne tiennent que de sa bonté. Le jeune Theodose trouvoit que la clemence distinguoit si bien un Monarque d'avec le reste des hommes, qu'un jour deux ou trois de ses Courtisans, qui avoient peut-estre des confiscations à luy demander, s'ennuyans de ce qu'il ne faisoit mourir personne luy en demanderent la raison: Pleût au Ciel, s'écria-t-il, que je pûsse rendre la vie à tous ceux qui l'ont perduë! l'employ seroit bien plus glorieux, que de la faire perdre à ceux qui en joüissent encore; & l'on fait bien mieux voir que l'on est Roy, qui veut dire Pere de son

Peuple, en luy donnant ce qu'il n'osoit esperer, qu'en luy arrachant ce qu'il posse- de. Il se trouve quelquefois dans la Cour des Princes de si malheureuses gens, & de si faux amis, que bien loin de faire un genereux effort pour adoucir le crime d'un mal- heureux qui est tombé dans la disgrace de son Maistre, ils inventent dequoy le rendre plus coupable qu'il ne l'est, pour tascher de s'enrichir de sa dépoüille; & sont mesme faschez quand il n'est pas trouvé assez criminel pour meriter la mort, parce qu'il n'y a point de confiscation à pretendre. Un Prince qui a de la prudence ne doit point

faire de fonds sur l'affection que luy témoignent ces ames interessées : il est constant qu'il en seroit abandonné dans le besoin, comme cet amy disgracié, s'il venoit à estre malheureux : ce sont des gens qui s'attachent à la fortune du Prince, & non pas à sa personne ; & qui le considerent moins par ce qu'ils luy doivent, que par ce qu'ils en esperent. Quand un homme fait profession d'en aimer un autre, c'est dans l'estat le plus infortuné de sa vie qu'il luy doit donner des marques de son amitié : celle qu'on témoigne à un Favory durant sa prosperité est trop inutile, pour estre crûë veritable ; c'est dans le

malheur que nous diſtinguons ceux qui nous aiment à cauſe de nous, d'avec ceux qui nous careſſent pour l'amour d'eux-meſmes; & ce n'eſt pas avoir aimé une perſonne, que d'eſtre capable de reprendre l'amitié qu'on luy a promiſe, dés le premier accident qui luy arrive. Ces infracteurs de la Loy du monde qu'il eſt le plus honteux de violer, verifient ce que diſoit autrefois Temiſtocles dans ſa diſgrace, quand il ſoûtenoit que les amis d'un homme qu'éleve la Fortune reſſembloient à ceux qui ſe mettent à couvert ſous un grand arbre, pour y trouver de l'ombre durant la chaleur,

& un abry commode pendant la pluye ; & qui loin d'estre reconnoissans des graces qu'ils en ont receuës, sont les premiers à en arracher les branches, s'il arrive que le vent vienne à le jetter par terre. Il y a des conjonctures où je sçay bien qu'on ne peut demeurer l'amy d'un criminel sans devenir le complice de son crime. Quand on s'abandonne jusques à conspirer contre la personne de son Prince, ou contre le repos de son Estat, il est juste de se declarer l'ennemy d'un monstre dont il semble qu'on ne puisse assez tost purger le monde. Mais lors qu'un homme doit à son malheur

une partie de ſa diſgrace, & n'eſt coupable que parce qu'il a des envieux, l'abandonner dans ſon infortune eſt la derniere de toutes les laſchetez, puis qu'un Monarque ne s'attache ordinairement qu'à la ſeule perſonne qui eſt eſtimée coupable, & n'étend point ſa colere ſur ceux qui ſelon les loix de l'amitié luy ſont demeurez fideles. Qu'on ne m'oppoſe point que la hayne que Rome avoit conceuë contre Sejan fut ſi grande, qu'à moins de renoncer à l'amitié qu'on avoit euë pour luy on eſtoit enveloppé dans ſa diſgrace : ou ſi l'on ſe veut ſervir de cet exemple pour au-

toriser l'ingratitude que l'on fait paroître, que l'on ajoûte du moins que parmy les faux amis qu'il avoit eus, il s'en rencontra de veritables, qui aimerent mieux s'exposer à tous les tourmens qu'on leur preparoit, que de desavoüer aprés sa mort les bienfaits qu'ils en avoient receus pendant sa vie. Entre autres Marcus Terentius, personnage Consulaire, estant accusé devant Tybere d'avoir esté le plus fidele des amis de Sejan, il fit gloire d'en demeurer d'accord, & montra que l'amitié d'un honneste homme est à l'épreuve de toutes les infortunes qui peuvent arriver à celuy qui en a fait l'objet. Si

je voulois devoir ma vie à ma lâcheté, il me feroit facile, Seigneur, dit-il à Tybere mesme, de nier le crime dont on m'accuse, ou de m'en justifier du moins par l'exemple de tant d'autres, qui ces jours passez s'estimoient heureux d'estre aussi coupables que je le suis. Si c'est un crime qu'avoir esté l'amy de Sejan, vous estes plus criminel que moy, Cesar, puis que l'amitié que vous avez euë pour luy a esté incomparablement plus grande que la mienne. Vous l'avez fait vostre Compagnon à l'Empire du Monde; vous l'avez associé avec vous au Consulat; vous l'avez mesme choisi pour avoir

l'honneur d'eſtre voſtre gendre ; & je me ſuis fait un devoir envers mon Prince d'avoir de la veneration pour ſon ouvrage. Ce n'eſtoit pas à moy à penetrer quel il étoit, ny par quelle raiſon vous l'éleviez au deſſus des autres. Les Dieux vous donnent la ſouveraine diſpoſition de toutes les affaires de la Terre, & ne me laiſſent que la ſeule gloire de l'obeïſſance. Je ſerois plus coupable que je ne le ſuis, ſi j'avois eu l'audace de ſonder vos intentions, & de chercher de mauvaiſes qualitez dans un homme qui apparemment devoit avoir beaucoup de merite, puis qu'il eſtoit honoré de

vostre choix. Du moins, Seigneur, doit-on mettre de là difference entre ceux qui l'ont regardé comme Serviteur de l'Empereur, & ceux qui l'ont assisté dans ses desseins, comme ennemy de Tybere. Il se peut faire, quand j'ay eu de l'estime pour luy, que j'ay esté trompé aprés vous : mais une mesme faute ne doit point estre à la décharge de l'un & à la ruine de l'autre ; & puis que l'amitié que vous luy avez témoignée est cause des devoirs que je luy ay rendus, la mesme raison qui vous absout parle assez haut en ma faveur pour ne pas douter que je ne le doive estre aussi bien que

vous. Cette genereuse deffense eut un tel effet que Tybere renvoya Terentius absous, & distingua depuis ceux qui n'avoient esté qu'amis de Sejan, d'avec ceux qui avoient esté ses complices.

Si un Prince aussi cruel que l'estoit Tybere, demeura d'accord qu'on pouvoit avoir esté l'amy de son Favory sans estre le complice de ses crimes; que doit-on craindre de ceux qui regnent aujourd'huy, puis que loin de chercher à confondre un innocent avec un coupable, ils font souvent gloire de pardonner à ceux qui sont effectivement criminels? Il faut estre Tyran declaré pour é-

tendre le chaſtiment d'un homme qui eſt ſeul coupable ſur toute une famille innocente : les plus grandes fautes ſont auſſi bien perſonnelles que les plus petites ; & nous ſerions nez bien malheureux ſi apres avoir paſſé la meilleure partie de nos jours, ſans avoir à nous reprocher la moindre choſe, les crimes d'autruy decidoient du reſte de noſtre vie. Je croy, SIRE, que tout un Eſtat eſt redevable à celuy qui a eu le gouvernement d'un jeune Prince, & qui s'eſt appliqué à ſi bien regler ſes paſſions, qu'elles ne s'emportent jamais à commettre de pareilles injuſtices : car enfin rien

n'eſt plus à craindre dans la Nature que le pouvoir abſolu d'un Prince qui fait aller ſa colere juſques à l'excez. Comme il n'a plus d'yeux pour diſcerner le crime d'avec l'innocence, luy répondre c'eſt l'irriter, & qui l'irrite avance les momens de ſa condamnation ; de meſme que ne luy rien dire c'eſt luy faire croire que l'on eſt coupable, & le provoquer à donner un Arreſt de mort par le ſilence. Quelques bonnes raiſons qu'on ait à luy oppoſer pour le faire revenir de ſa colere, ceux qui prennent la liberté de les luy dire, portent les premiers une peine qu'ils n'ont pas meritée, ſans en

garentir celuy qu'ils ont tâché de deffendre ; & cette flâme s'étend si loin, quand elle est une fois allumée, que l'embrasement ne s'arreste pas au lieu seul où le feu s'est attaché, mais engloutit tout ce qui se presente à sa rencontre. Quoy que Soliman II. ait passé pour un grand Homme, & qu'il eût des qualitez que la Nature n'a voulu accorder a aucun de ses Successeurs, le dépit qu'il eut d'avoir perdu la moitié de son armée devant la ville de Rhodes qu'il desesperoit de prendre, luy fit tourner toute sa furie contre Mustapha Bassa, son Lieutenant, qui luy en avoit conseillé le

ſiege, qu'il condamna à mourir le corps tout percé de fléches. Le Beau-frere de Soliman qui eſtoit amy de Muſtapha, connoiſſant que la juſtice n'avoit point de part dans l'Arreſt qui venoit d'être prononcé, & que la colere l'avoit dicté elle ſeule, en fit ſurſeoir l'execution, & s'alla jetter aux pieds de l'Empereur, à qui il repreſenta que Muſtapha n'eſtoit devenu coupable que par le zele qu'il avoit pour la gloire de ſes armes, & le conjura d'avoir la bonté de ne pas luy refuſer ſa grace. Soliman loin de luy accorder ce qu'il deſiroit de luy, s'irrita de l'audace qu'il avoit euë, & le condamna,

damna, pour avoir differé l'execution de Mustapha, à luy tenir compagnie au supplice. Le reste des Bassas desesperez de la perte de ces deux vaillans hommes, tinrent conseil, & resolurent de perir comme eux s'ils ne leur pouvoient sauver la vie. Cette resolution prise, ils furent trouver le Grand Seigneur qui estoit dans sa tente, où il attendoit la nouvelle de l'execution de ces deux Bassas; luy representerent non seulement leur innocence, mais encore les services qu'ils étoient capables de luy rendre; & le supplierent d'une maniere si touchante de leur laisser une vie qui pouvoit luy

eſtre neceſſaire, que malgré la peine qu'il eut à ſurmonter la colere où il eſtoit, il aima mieux revoquer l'Arreſt qu'il avoit donné, que de deſobliger les plus honneſtes gens de ſon armée. Un Souuerain qui ne ſe peut moderer dans ſa colere eſt le plus dangereux preſent que l'on puiſſe faire à un Eſtat: il n'a aucun Sujet qui puiſſe dire que ſa vie ſoit en aſſeurance, puis qu'il décharge auſſi ſouvent ſa paſſion ſur le malheureux que ſur le coupable; & je ne ſçay rien de plus preſſant pour obliger un jeune Prince qui doit eſtre heritier d'une Couronne, à rendre ſa raiſon maiſtreſſe de ſon courroux,

que les dernieres paroles de Collojan Empereur de Conſtantinople. Ce vertueux Prince pour donner une derniere marque à ſes Sujets de l'amour qu'il avoit eu pour eux, ayant fait approcher de ſon lit les plus Grands de ſon Eſtat avec ſes plus confidens Miniſtres ; J'ay deux fils, leur dit-il, tous deux aſſez bien faits, & qui ont tous deux aſſez de generoſité pour ne pas déroger à leur Naiſſance : l'Empire appartient legitimement à Iſaac par le droit d'aîneſſe, & mon inclination meſme panche de ſon coſté ; cependant, comme je préfére le bien public à ma satisfaction particuliere, je vous

pas qu'un Prince, qui pendant l'excez de sa colere, a condamné un innocent à mourir, ne se repente de l'Arrest qu'il a prononcé aussi tost que sa fureur est rallentie : je croy mesme qu'il s'estimeroit redevable à un Serviteur fidele qui auroit assez de soin de la gloire de son Maistre, pour faire retarder l'effet d'un si rigoureux commandement, jusques à ce que son ame fût du moins dans sa tranquile assiette ; mais cette bonté, qui est souvent inutile pour celuy qui est condamné injustement, devient quelquefois perilleuse à celuy qui s'ingere de l'avoir ; & les deux exemples

que je vais citer vont justifier, que s'il est des Princes qui se repentent d'avoir fait des injustices, il en est d'autres qui les poussent aussi loin qu'elles peuvent aller.

Jean, surnommé le Vaillant, Duc de Bretagne, qui avoit une haine invincible pour Olivier Clisson, parce qu'estant né son Sujet il n'avoit pas laissé de faire la guerre en Bretagne en qualité de Connestable de France, sçachant qu'il estoit à Vannes, où se devoient tenir les Estats, le manda comme l'un des principaux Barons; le receut avec honneur; & le traita somptueusement: mais apres un festin magnifique

l'ayant prié de l'accompagner au Chasteau d'Hermines, qui n'estoit qu'à un quart de lieuë de la Ville, pour voir s'il n'y avoit point de deffaut dans le bastiment, il le mena de chambre en chambre, & le fit enfin entrer dans une grosse Tour, où il ne fut pas plûtost, que ce Duc l'y enferma luy-mesme, pour terminer la civilité qu'il luy avoit faite. Cette trahison, dont il s'applaudissoit dans l'ame, ayant esté jusques-là si heureusement conduite, il fut question de l'achever; & pour cet effet il fit venir le Capitaine du Chasteau, & luy ordonna de le mettre dans un sac, pieds & mains

liez, & de ne pas manquer de le jetter dans la mer, par une des feneſtres de ſa priſon, entre minuit & une heure. Ce prudent Capitaine, ſurpris du commandement qu'il recevoit, & ne doutant point qu'il ne fut plûtoſt fait par la colere du Prince que par le Prince meſme, le conjura de vouloir accorder un jour à ſa paſſion, & de faire garder étroitement le Conneſtable: luy alleguant que le jour ſuivant il auroit la meſme liberté de s'en défaire; & voyant qu'il n'en obtenoit rien, il pouſſa ſon zele plus avant, & luy repreſenta que le Roy de France ne manqueroit pas de ſe vanger d'une ſi cruelle perfidie.

fidie. Le Duc, qui ne vouloit point oüir de raisons qui fussent contraires à son dessein, s'irrita de ce que ce Capitaine luy en opposoit de si puissantes, & luy ordonna, sur peine de la vie, de ne se pas faire dire deux fois une mesme chose, & d'obeïr ponctuellement, sans se mettre en peine de ce qui pourroit arriver ensuite. Une menace si positive, faite par un Prince capable de faire des injustices, puis qu'il le choisissoit pour estre le Ministre d'une si horrible trahison, ne l'empescha pas de servir son Maistre malgré luy-mesme, & de differer l'execution, que le lendemain dés que le jour com-

mença à paroître, il luy fut asseurer qu'il avoit faite. Il trouva le Duc au desespoir de la lascheté dont il avoit été capable, & de la precipitation avec laquelle il avoit conclu une mort de cette importance : mais craignant qu'il n'y entrât de la feinte dans ses regrets, il n'osa se declarer si tost, & luy laissa pousser des plaintes le reste du jour. Sur le soir, voyant qu'il estoit veritablement touché d'une faute qu'il trouvoit irreparable, & qu'il s'abandonnoit à la douleur, jusques à refuser de voir le jour, & de prendre de la nourriture, il se jetta à ses pieds, & luy dit qu'il avoit crû ne luy

pouvoir rendre un plus grand service, ny mieux témoigner qu'il estoit fidelle, que par une infidelité apparente ; & que le Connestable estoit encore plein de vie. L'amitié que le Duc luy témoigna, pour avoir donné le temps à sa colere de s'evaporer, fut si grande qu'il l'honora des premiers Emplois de son Estat, & fit gloire d'avoüer qu'il luy devoit plus qu'il ne luy pouvoit rendre ; & qu'il ne connoissoit aucun homme qui fût si capable de servir dignement & utilement un Prince.

Le second exemple que j'ay promis d'étaller icy est d'un Prince qui en toute sa vie ne

fit qu'une action glorieuse, encore ne luy échapa-t-elle que parce qu'elle estoit accompagnée de carnage. La belle action que je suis bien aise de faire servir de prelude à la cruelle que je dois representer ensuite, fut qu'ayant appris qu'un infame Juge s'étoit laissé corrompre, il le fit écorcher tout vif, & fit couvrir de sa peau le Tribunal où se devoit asseoir son fils, qu'il instala dans sa place à l'heure mesme, avec menace d'un traitement pareil, si jamais il estoit convaincu d'un mesme crime. Il est peu de gens, de ceux qui ont parcouru l'Histoire, qui à cette action ne reconnoissent Cambises

déguisé ; mais en voicy une qui le va faire voir au naturel, & qui feroit capable de faire deviner fon nom, fi je n'étois ravy de le mettre icy pour luy faire meriter la hayne de tous les honneftes gens qui pourront l'entendre prononcer. Ce cruel fçachant que deux vaillans hommes étoient rivaux l'un de l'autre, & par confequent un peu ennemis, & qu'il n'y en avoit qu'un qui fût de retour d'une guerre où ils étoient allez enfemble, l'accufa de s'eftre deffait de fon rival : & quoy qu'il fut preft de juftifier qu'il l'avoit laiffé dans l'armée, il le condamna à perdre la tefte, & chargea du foin de faire

executer cet injuste Arrest le plus intime amy de celuy qu'il venoit de condamner. Cet amy, desesperé de la commission qu'il venoit de recevoir, se servit de tous les moyens imaginables pour en differer l'execution, & pendant qu'il temporisoit, sollicita tout ce qu'il avoit d'amis à prendre le party de l'innocence contre celuy de la tyrannie, & à dérober un honneste homme à la fureur d'un Prince qui l'estoit si peu. Le temps venu que l'execution ne se pouvoit plus remettre, & l'élite de la Jeunesse postée sur le chemin où le condamné devoit passer, on le fit sortir de la prison où il estoit; &

le premier objet qui se presenta devant ses yeux fut le rival qu'il estoit accusé d'avoir tué. Il s'éleva aussi-tost un grand cry de joye, & l'on courut à Cambises en diligence, à qui l'on apprit que le rival dont on luy avoit asseuré la mort estoit de retour, & que par bonheur estant arrivé dans le temps que l'on conduisoit l'autre au supplice l'execution ne s'en estoit pas ensuivie. Un Prince qui auroit eu quelques sentimens d'humanité, n'eut pas balancé à revoquer un Arrest de mort donné si injustement: mais ce Barbare, loin de faire grace à un innocent, s'avisa de faire quatre criminels, &

par un Arreſt plus ſevere que celuy dont il devoit ſe repentir, les condamna tous quatre à mourir ſur l'heure. Le premier, parce qu'il avoit déja eſté condamné: Le ſecond, parce que ſon retardement avoit eſté cauſe de la condamnation de l'autre: L'amy, pour avoir oſé, ſans nouvel ordre, differer l'execution dont il luy avoit donné le ſoin à deſſein de s'en acquiter dés le jour meſme: Et pour comble de cruauté & d'horreur, la Maiſtreſſe qui les avoit fait devenir rivaux, qu'il nommoit la premiere cauſe de ce deſordre, & par conſequent la plus criminelle de tous. Void-on rien de plus

monſtrueux qu'une action ſi abominable, & peut-on rien s'imaginer qui ne ſoit permis pour purger la terre de ces ſortes de coupables qui la ſoüillent par autant de crimes que le Ciel les y laiſſe de momens? Ce que faiſoit Cambiſes par l'habitude qu'il avoit à la cruauté, & par l'execrable plaiſir qu'il trouvoit à ſe rendre l'horreur de la Nature, échape à un Prince qui n'a pas la force de ſe moderer dans ſa colere, & qui s'abandonne à une paſſion qui luy rend l'uſage de la raiſon inutile, & le prive des lumieres qui ſont le partage de l'homme ſeul, & qui ont eſté refuſées à des animaux qui en

ſeroient plus reconnoiſſans que luy. Alexandre qui joignoit à des qualitez qui l'élevoient quelquefois au deſſus de l'homme, des foibleſſes qui ſouvent en eſtoient indignes, eſtoit ſi aiſé à ſe courroucer, qu'un mot échappé ſans y penſer le mettoit dans une colere, dont il avoit de la peine à revenir, quelque excuſe qu'on luy en pût faire : mais horſmis le meurtre de Clytus qui a un peu mêlé d'ombre à la gloire de ſa vie, on ne remarque point que jamais ſes emportemens ayent eſté funeſtes à perſonne : au contraire il s'eſt trouvé des conjonctures où ſa colere a eſté avantageuſe

à ceux ſur qui elle devoit tomber ; & l'action que je trouve à propos de mettre icy va montrer la verité de ce que j'avance. Ce vaillant Monarque qui avoit conceu des deſſeins que luy ſeul étoit capable de remplir, ayant aſſiegé une Ville qui par ſa reſiſtance retardoit la rapidité de ſes progrés, & la voyant ſur le point d'eſtre forcée, jura de la ſapper juſques aux fondemens, & de la démolir plûtoſt luy-meſme, que de ſe reſoudre à y laiſſer pierre ſur pierre. La Ville avertie de la reſolution qu'il avoit priſe, s'efforça de prevenir le danger qui la menaçoit, & luy deputa le plus illuſtre de ſes

Habitans, pour le prier de la recevoir à quelque condition moins rigoureuse : mais Alexandre apprenant qu'il estoit proche, & ne luy pouvant refuser l'entrée de sa Tente, resolut d'estre inflexible à toutes les prieres qu'on luy feroit ; & de peur que sa bonté ne le trahît, s'imposa la necessité d'estre cruel, & engagea sa foy de Monarque à ceux qui estoient autour de luy, qu'il feroit tout le contraire de ce qu'on luy demanderoit. L'Ambassadeur qui attendoit son ordre pour entrer, ayant oüi tout ce qu'il venoit de dire, l'aborda avec asseurance : Et d'un ton qui ne sentoit point le suppliant,

Je ne viens point, Seigneur, luy dit-il, ſoliciter voſtre clemence en faveur de l'inſolente Ville qui m'a donné une ſi injuſte commiſſion : elle ne merite pas que vous uſiez d'aucune grace envers elle : & ſi j'oſe en demander quelqu'une à voſtre Majeſté, c'eſt de faire immoler à voſtre colere tous les Habitans qui la compoſent ; de commander qu'on en démoliſſe juſques aux fondemens ; & de la traiter encore plus rigoureuſement, s'il vous eſt poſſible, pour tranſmettre à la Poſterité la memoire de ſon crime, & de voſtre vengeance. Si vous n'avez autre choſe à me demander, luy répondit Ale-

xandre, de qui la colere du-roit toûjours, soyez seur d'avoir satisfaction entiere : vôtre Ville qui a eu l'insolence de se rebeller, sera détruite avant que je l'abandonne ; & je feray faire un carnage si general de ceux qu'elle enferme, que je vous conseille de n'y pas rentrer, si vous desirez échaper à mon ressentiment. Plût au Ciel, Seigneur, luy repartit ce judicieux Ambassadeur, que ma vie seule fût le but de toute vostre colere : Je ne ferois pas souvenir vostre Majesté, qu'elle n'a jamais manqué de foy, & qu'estant né pour estre le plus grand Prince du Monde, vous estes indispen-

ſablement obligé de la garder, y allât-il meſme de vôtre vie. Tant de braves gens à qui vous avez engagé vôtre foy, que vous m'accorderiez le contraire de ce que je vous demanderois, ne ſont pas accouſtumez à vous en voir manquer : & puis que j'ay demandé à voſtre Majeſté la ruïne de la malheureuſe Ville que voſtre colère fait trembler, & la mort de tant d'hommes qui ont eu l'audace de vous irriter, vous devez empeſcher qu'on ne démoliſſe l'une, & accorder la vie à tous les autres, où je prends à témoin tout ce que vous avez de grands Hommes à vôtre ſuitte, que voſtre foy n'eſt

point dégagée. Alexandre, qui écouta avec assez de tranquilité le raisonnement de cet habile homme, admira l'adresse qu'il avoit euë, & commença à relascher quelque chose de la severité qui estoit sur son visage: puis quand sa colere fût passée, reprenant la maniere d'agir qui luy estoit la plus naturelle, Allez, luy dit-il, je n'ay plus de courroux contre vostre Ville: vostre sagesse vient d'étouffer ma passion; & quoy qu'il soit permis de manquer de foy à des perfides, ce que je me dois, & ce que vous meritez l'emporte sur ce que j'avois resolu de faire, & je leur fais grace en faveur

faveur de celuy qui me la demande. On ne peut trop loüer la sagesse de cet Ambassadeur, ny trop admirer la moderation d'Alexandre; & l'on peut dire qu'en cette occasion c'eust esté dommage que ce Prince n'eust point eu de colere, puis que ce grand Homme la sceut vaincre si glorieusement. Aprés de si grandes marques de bonté, on pouvoit luy ouvrir les portes de cette Ville sans rien apprehender de sa vengeance: mais je ne sçay si à moins d'avoir la force en main, il y pouvoit entrer sans en redouter la perfidie; puis qu'aprés avoir esté capable de se revolter contre la puissance de son

Prince legitime, il eſtoit à craindre qu'elle ne portât ſon attentat juſques à ſa perſonne. La prudence veut qu'un Monarque ſe défie d'un ennemy qui ne s'eſt ſoûmis qu'à regret, & qui dans l'ame eſt plus ſon ennemy qu'il ne l'étoit auparavant, puis qu'apparamment ſa haine qu'il avoit conceuë contre luy a redoublé par la honte qu'il a d'en avoir eſté vaincu. Auſſi le Prince ne doit-il point douter quë ſi un ennemy reconcilié loüe ſes actions, il n'ait deſſein de le ſurprendre par la flatterie ; & s'il luy rend des devoirs extraordinaires, que ce ne ſoit autant de pieges qu'il luy dreſſe pour l'en-

veloper inſenſiblement dans quelque danger, funeſte à ſa perſonne, ou prejudiciable à ſon Eſtat. Sur tout, il ne doit non plus ajoûter de foy à ſes ſermens, qu'à ceux que faiſoit autrefois un Grec, qui avoit couſtume d'aſſeurer qu'on les avoit inventez pour tromper les hommes; & encore moins recevoir de ſes preſens, puis que les preſens que nous font des ennemis avec qui l'on a fait une reconciliation plaſtrée, ſont du moins auſſi ſuſpects que l'amitié dont ils nous aſſeurent eſt douteuſe. Roxelane femme de Soliman ſe voulant ſervir de ce moyen pour ſe défaire du fils de Muſtapha, a-

prés avoir fait étrangler son pere, elle luy envoya les plus beaux fruits que l'on pût trouver dans la Natolie, avec de si magnifiques robes, qu'on ne se pouvoit lasser d'en admirer la tissure, tant elle estoit delicatement faite. Mais la mere de ce jeune Prince, qui se défioit de tout ce qui venoit de la part d'une si cruelle marastre, commanda à un Esclave de faire l'essay d'un fruit qu'elle avoit raison de trouver suspect, puis que ce miserable n'en eut pas plûtost gousté que tout le contrepoison qu'on luy fit prendre ne put empescher qu'il ne luy en coustât la vie. L'ambition de voir regner un

fils qu'elle aimoit uniquement, & qui ne pouvoit pretendre à la Couromne que par la mort du Prince qu'elle vouloit perdre, n'excuſe pas tout-à-fait un crime ſi noir; mais dans une Payenne de qui la Religion eſt ſi terreſtre, on peut dire qu'elle le colore: outre que d'un païs que la Nation qui l'habite a rendu barbare, on ne doit attendre que des actions qui ayent du rapport à la cruauté qu'on y exerce. Mais qu'un Roy Chreſtien ſe ſoit oublié juſques à commettre un crime ſi épouventable, c'eſt, SIRE, ce qu'on ne ſe peut imaginer ſans horreur, & ce que pour la gloire, tant du

Christianisme que du Sceptre, je m'empescherois de reciter, si la passion que j'ay pour les grands Princes ne sollicitoit mon devoir à leur apprendre combien des ennemis qui n'ont pas l'ame si belle qu'eux, ont d'artifices, dont ils sont obligez de se défier. Un Roy d'Arragon, qui cherchoit un pretexte pour s'emparer artificieusement de la Navarre, ayant esté refusé avec justice dans la poursuite qu'il faisoit du mariage de sa fille avec l'Heritier de cet Estat, en conceut une haine contre luy qu'il dissimula jusques à ce qu'il eut trouvé l'occasion de la faire éclater avec succés: mais

ayant appris que ce Prince aimoit passionnément la Musique, il cacha sa haine sous un voile d'amitié, de crainte qu'on ne s'en défiât, & fit mettre un poison lent dans une magnifique flûte douce, qu'il luy envoya en ceremonie, & qui en donnant du plaisir à ce jeune Prince l'abbatit imperceptiblement, & l'empoisonna à la fin d'une si prodigieuse maniere, que tout le secours qu'on luy donna fut inutile. N'a-t-on pas sujet de craindre ces pernicieuses amitiez à l'égal de cette cruelle Statuë qui estoit autrefois en Grece, & qui avec un visage plein de douceur, avoit coustume de lan-

cer, ſans qu'on y prit garde, une flêche dans le cœur de ceux à qui elle ſembloit rire? & ne ſont-elles pas auſſi dangereuſes que les careſſes de l'Empereur Andronicus, qui jamais ne faiſoit bon viſage qu'à ceux qu'il avoit envie de perdre; & qui en commençant un diſcours par des paroles de clemence, ne le finiſſoit ordinairement que par des accuſations outrageuſes, ou par des Arreſts de mort? Je me ſouviens d'avoir dit au commencement de cet ouvrage que les vertus ſont de tous les âges, & pour tous les hommes, mais je trouve que le vice a des privileges bien plus grands, puis que tous

ceux

ceux que leur naiſſance oblige à eſtre vertueux, ne ſe font pas une affaire de cette obligation ; & qu'au contraire il s'eſt veu des hommes, d'un caractere, dans un rang, & meſme dans un âge à devoir eſtre moins vicieux que tous les autres, qui foulans aux pieds toutes ſortes de conſiderations, ont fait gloire de le paroiſtre davantage. L'exemple que j'ay à rapporter ſur ce ſujet n'eſt pas au deſavantage de l'Egliſe, quoy que celuy dont je dois parler en ait autrefois eſté le Chef. Quand Dieu communique ſa puiſſance à quelqu'un qui nous ſemble indigne de ſon choix, ſa Sageſſe a des ſecrets

qu'il ne nous est pas permis d'approfondir ; & ce n'est pas d'aujourd'huy que ceux à qui sa bonté accorde le plus de graces en font un usage criminel, puis qu'il s'est trouvé des Idolatres dans la race mesme à qui JESUS CHRIST s'est allié. Il ne faut que prononcer le nom d'Alexandre VI. pour en faire attendre toutes les méchancetez imaginables : mais je laisse toutes celles qui sont inutiles à ce que je traite, & n'en veux écrire qu'une qui va faire voir sa perfidie, & la haine qu'il conservoit pour ceux avec qui il s'estoit reconcilié. Ce Pontife qui avoit autant d'ennemis qu'il se rencon-

troit de gens vertueux, ſe racommoda avec ceux qui ſupportoient le plus impatiemment ſes crimes; & pour leur oſter toute ſorte de défiance, il fit ſemblant de ſe repentir de ſa vie paſſée, & ſe contraignit ſi bien pendant quelque temps, qu'à moins d'eſtre auſſi méchant que luy on ne le pouvoit ſoupçonner d'hypocriſie. Auſſi-toſt qu'il fut aſſez bien avec eux, pour ne leur donner aucun ombrage, il les convia d'un feſtin qu'il vouloit donner dans une maiſon proche de Rome, & fit donner par Ceſar Borgia, ſon fils, à un Officier de ſa bouche, deux bouteilles de vin, qu'il ſe contenta de luy

recommander, sans luy aprendre qu'elles estoient empoisonnées. Quelque temps apres le pere & le fils estant allez dans cette maison en diligence, pour mieux faire reüssir le crime qu'ils devoient commettre, s'échaufferent si fort que la premiere chose qu'ils firent en y arrivant, fut de demander à boire; & si jamais la Justice de Dieu a paru visiblement ce fut dans cette rencontre. L'Officier qui n'estoit pas obligé de deviner la méchanceté qu'ils avoient dans l'ame, ne doutant point que du vin qui luy avoit esté si particulierement recommandé, ne fut reservé pour des bou-

ches si voluptueuses, leur en presenta à chacun un verre, qu'ils bûrent d'aussi bon cœur qu'ils avoient resolu de le faire boire à d'autres, mais qu'ils n'eurent pas plûtost avalé qu'ils sentirent la punition de leur perfidie. Borgia qui estoit dans la vigueur de sa jeunesse, & que l'on enferma le plus viste que l'on put dans une peau de Mule, en fut quitte pour une grande maladie : mais son Pere mourut dés le lendemain, avec le desespoir qui est inevitable à l'article de la mort quand on a mené une si épouvantable vie. Ces exemples ne suffisent-ils pas pour faire voir à un Prince qu'il ne se

doit pas fier davantage à un ennemy reconcilié qu'à celuy qui cherche à luy faire une guerre ouverte ? Le dernier qui fait grand bruit avant que de l'attaquer, est bien moins son ennemy que celuy qui cherche à l'attaquer sans en faire ; & les mesures que l'on prend pour resister à la force sont bien plus certaines que les precautions qu'il faut avoir pour échaper aux embusches. Si l'on en veut croire Xenophon, avoir des ennemis declarez n'est pas un si grand malheur qu'on se l'imagine. Un Prince qui passeroit sa vie sans en avoir, la passeroit sans doute avec assez de tranquilité ; sur tout

s'il eſtoit d'une humeur paiſible : mais il mourroit ſans avoir acquis beaucoup de gloire. Je ne ſouhaitte pas qu'il ait l'injuſtice d'en faire pour avoir le plaiſir d'en triompher : il vaudroit mieux demeurer eternellement dans l'obſcurité que de devoir ſa reputation à un crime ; & je conſeilleray toûjours à un Prince de ſouffrir plûtoſt une injuſtice que de la commettre. S'il m'eſt permis de quitter pour un moment l'auguſte Objet pour qui j'ay entrepris ce que je fais, & d'entrer dans le détail de la vie civile, j'oſe dire que s'il eſt avantageux aux Rois d'avoir des ennemis qui exercent leur va-

leur, & qui contribuent à faire éclater leur gloire, il est quelquefois necessaire que des particuliers en ayent aussi, qui en épiant leurs actions les contraignent de bien vivre, de peur d'en recevoir de la honte & des reproches. Nous en avons souvent qui à force de nous haïr nous obligent; & quoy que ce ne soit pas par un motif de generosité, leur inimitié ne laisse pas de nous estre favorable, puis qu'elle devient la cause du bonheur qui nous arrive. Si jamais Aman ne se fut avisé de persecuter Mardochée, jamais ce bon Vieillard n'eut triomphé de son insolence: Et peut-estre que le Patriarche

Jacob ſeroit mort de neceſſi-
té pendant la famine qui ar-
riva dans ſon païs, ſi le petit
Joſeph n'eut eſté redevable
de ſa Fortune à la haine de ſes
freres. Ceux qui autrefois
perſecutoient les Martyrs
avec tant de rage, ne don-
noient-ils pas le dernier trait
à leur ſainteté? Et les Juifs
en ſe declarant les ennemis
jurez du Sauveur du Monde,
n'avancerent-ils pas la re-
demption de tous les hom-
mes? A juger ſainement des
choſes, il eſt conſtant que
nous devons des remercimens
à ceux qui nous haïſſent aſſez
pour nous plonger dans quel-
que procés injuſte, & pour
ſuſciter de faux témoins à

desseїn de nous faire perdre nos biens, nostre honneur & nostre vie, puis qu'ils sont cause que nostre innocence paroît, & que l'on juge equitablement de nostre vertu, qui avant ce temps-là estoit comme ensevelie.

Je ne voy rien qui soit plus capable de nous faire corriger de nos deffauts que les ennemis que nous avons. Le soin qu'ils se donnent de chercher quelque chose à reprendre en nostre conduite nous y fait veiller plus exactement que nous ne ferions, & si nos inclinations ne nous portent naturellement au bien, la crainte que nous avons de leurs insultes nous

empeſche du moins de nous abandonner au mal. Pour perſuader un auſſi grand Homme que le doit eſtre le Prince pour qui j'écris, il eſt juſte de luy citer des exemples de ſes pareils, & de luy faire connoiſtre que les plus fameux Perſonnages de l'Antiquité doivent une partie de leur gloire aux ennemis qui ſe ſont efforcez de la ternir. Ceux de Themiſtocle, d'Ariſtides & de Pelopidas acheverent par leur calomnie ce que la valeur de ces intrepides Grecs avoit ſi glorieuſement ébauché; & rendirent leurs noms plus celebres, par le ſoin qu'ils prirent de noircir leur reputation, qu'ils

ne l'avoient esté jusques alo
par tant de victoires que c
grands Capitaines avoient g
gnées. Si Annibal n'eut est
l'ennemy de Scipion, peu
estre que ce vaillant Romai
n'eut jamais trouvé l'occa
sion d'acquerir une si solid
gloire. Camille n'eut jama
esté rappellé de son bannisse
ment, si les Gaulois ennemi
jurez de Rome n'eussent a
siegé le Capitole ; Et sans l
deffaite d'un ennemy aussi re
doutable que l'estoit Pom
pée, je doute que Cesar eu
jamais esté Empereur d
Monde. Mais, Sire, s'il es
vray que de si grands Hom
mes soient redevables d'une
partie de leur reputation à

leurs propres ennemis, Vôtre Majesté ne croit-elle pas qu'ils le sont encore davantage aux sçavantes Plumes qui se sont chargées du soin de transmettre des noms si glorieux jusques à nous ; & qu'un Prince qui a du mépris pour les gens de Lettres, merite qu'on l'oublie aussi-tost qu'il ne sera plus ? Le grand Alexandre, qui a fait des actions dont la memoire est si precieuse à Vostre Majesté, ne trouvoit pas que la valeur fut incompatible avec la science, ny qu'un Prince fût indigne de regner pour sçavoir parfaitement la Philosophie. Pour montrer l'estime qu'il faisoit des Lettres, il ne trou-

va rien qui fut digne d'eſtre enfermé dans un petit coffre de pierreries, devenu le fruit de ſa victoire aprés la deffaite de Darius, que l'Illiade de l'incomparable Homere; Et ſi Thebes ne fut pas raſée aprés avoir ſoûtenu durant ſi long temps l'effort de ſes victorieuſes armes, elle dût ſa conſervation à la naiſſance qu'elle avoit donnée au Poëte Pindare, dont le ſouvenir eſtoit ſi cher à ce puiſſant Roy, qu'en faveur d'un homme mort il fit grace à plus de cent mille qui craignoient qu'on ne leur oſtât la vie. Les deux Nations du Monde qui ont fourny autrefois le plus de vaillans Hommes, je

veux dire les Grecs & les Romains, employoient leurs premieres années à l'acquisition des bonnes Lettres,& ne croyoient pas que leurs enfans pûssent reüssir durant la guerre, s'ils n'avoient étroitement embrassé les arts qui enseignent à bien commander pendant la paix. Leur premier soin estoit de leur faire apprendre à connoistre & à discerner les actions des grands Capitaines par la lecture de l'Histoire, pour les rendre capables de leur métier avant que d'en faire l'exercice. Si la science a pû adoucir la ferocité des Tyrans, & si le cruel Denis pour faire plus d'honneur au divin Pla-

ton qui paſſoit par la Sici
alla au devant de luy, & cc
duiſit luy meſme le Chari
qui portoit ce Philoſop
en triomphe dans Syracu
Quelles graces ne doit poi
eſperer un habile homn
d'un Prince à qui l'on n'ir
pire que de belles inclin
tions, & que l'on veut rend
auſſi conſiderable par ſc
ſçavoir qu'il eſt élevé par
naiſſance? Pour luy apprer
dre à faire un cas ſinguli
des belles Lettres, il ne fai
que luy alleguer les exempl
de Pompée, de Ceſar, &
d'Auguſte, qui eſtoient d'a
ſez grands Hommes pour do
voir eſtre imitez. Le premie
eſtima ſi particulierement l
Philo

Philoſophe Poſſidonius qu'en paſſant par Athenes ſon principal ſoin fut de l'envoyer prier de le venir voir ; & parce qu'il eſtoit retenu au lit par une dangereuſe maladie, il luy fit l'honneur de le viſiter luy-meſme, non en qualité de perſonne privée, mais avec toutes les marques de ſouveraineté qui avoient coûtume de l'accompagner dans ſes triomphes, faiſant ranger devant ſa porte ſes Gardes, ſa Suite, & meſme les Enſeignes Romaines. Ceſar n'eſtima guere moins les Lettres que l'Empire, & laiſſa une glorieuſe marque de ce que je dis au ſiege d'Alexandrie, lors qu'eſtant preſſé de ſe jetter

dans la mer par une prompte ſortie qui fut faite, il prit ſa robe de pourpre avec les dents, & de ſa main gauche qu'il tenoit hors de la mer, garentit ſes Ecrits de l'inſolence des vagues. Et pour Auguſte, il me ſemble qu'il encherit encore ſur les deux autres, lors qu'ayant pris la meſme ville d'Alexandrie il fit la grace au Philoſophe Arrian qui eſtoit du nombre des vaincus, de le faire monter à cheval, & de le faire marcher par toutes les places publiques, non ſeulement à ſon coſté, mais à ſa droite. En ſuite d'une faveur ſi conſiderable il fit aſſembler les Citoyens, & leur declara publi-

quement qu'il leur pardonnoit à la consideration d'Arrian & d'Alexandre : de l'un, pour luy avoir trouvé toutes les qualitez d'un parfaitement honneste homme ; & de l'autre, pour avoir esté le Fondateur de cette superbe Ville. Le mesme Scipion dont il y a si peu de temps que j'ay parlé, & qui merita le glorieux Surnom d'Affricain par la prise de Carthage, cherissoit si tendrement le Poëte Ennius, qu'il fit placer son portrait dans son tombeau, pour laisser des marques de l'estime qu'il avoit euë pour luy pendant sa vie. Mais sans chercher si loin des exemples qui soient favo-

rables aux belles Lettres, o
peut dire que les Ayeux d
Voſtre Majeſté ſe ſont fa
diſtinguer de tous les autr
Princes de l'Europe par l
ſoin qu'ils ont pris de les fai
cultiver en France; & qu
Voſtre Majeſté met elle meſ
me la derniere main à c
qu'ont ſi heureuſement com
mencé Charlemagne, Loü
XII. & François I. Mon de
ſein n'eſt pas, quand je dis qu
les beaux Arts doivent leu
progrés à de ſi grands Prin
ces, de diminuer la gloi
d'Alphonſe V. Roy d'Arra
gon, qui fut ſi paſſionné pou
les Lettres, qu'à la priſe d
vingt-deux Villes il ne ſe re
ſerva pour tout fruit de ſ

victoires que les Livres que l'on y trouva, qui luy semblerent quelque chose de plus precieux que tout l'or d'Espagne, puis que les uns luy pouvoient faire acquerir de nouvelles vertus, & que l'autre estoit capable de corrompre celles qu'il avoit. Il est, cependant, vray que la France a toûjours esté plus feconde en Hommes doctes, que beaucoup de Royaumes qui se picquent de la mesme gloire; & qu'il y en a plus sous le Regne de Vostre Majesté qu'il n'y en a jamais eu. Il s'en faut beaucoup que vôtre Cour ne ressemble à celle de Charles IX. où la langue Latine estoit si peu en usage

que les principaux Deput
de la Pologne ayant esté pr
sentez pour salüer sa Majes
& pour offrir une Couron
à son Frere, il ne se trou
personne qui pût répondre
une harangue Latine que c
Ambassadeurs firent ; ce q
jetta les uns dans un estonn
ment étrange de ce qu'un
langue si universelle estoit in
connuë en cette Cour ; & l
autres dans une confusio
horrible, de ce que leur igno
rance alloit estre publiée
loin. Ce n'est pas qu'il n'y a
encore des Courtisans qu
n'ont qu'une science medio
cre, & qui seroient mesm
faschez d'estre crûs habile
gens : Il y en a d'autres qu

ont beaucoup d'eſprit & qui ne ſe veulent point donner de peine, mais ceux-là ne ſont pas tout-à-fait incorrigibles, & quand ils ſeront une fois revenus de la bagatelle, ils conſidereront que leurs égaux ne ſe ſont rendus recommandables que par les ſoins qu'ils ſe ſont donnez; & que les ſciences leur ont ſervy de degrez pour monter dans les plus hautes Charges, & pour remplir les plus grands Emplois. Voſtre Majeſté a trouvé le ſecret de donner de l'emulation aux Sçavants, en les honorant quelquefois de ſes bienfaits; car à moins de leur tendre vos Royales mains, il y en a

de ſemblables au Paralytique qui eſtoit tous les ans devant la Piſcine, ou à la Statuë miraculeuſe de Memnon, qui ne pouvoit parler que les rayons du Soleil ne l'euſſent animée.

Je ne doute pas qu'il n'y ait encore pluſieurs choſes qui pourroient ſervir à l'inſtruction de l'Auguſte Prince qui ſuit de ſi prés les traces de Voſtre Majeſté, & que ſi un habile homme eût traité une matiere ſi glorieuſe, il ne s'en fût acquité plus dignement que je ne fais: Mais, SIRE, pour vous obliger à excuſer plus facilement ma foibleſſe, j'en reviens toûjours à ce que j'ay dit au commencement

de cet ouvrage, & ſouſtiens que pour apprendre à bien regner tous les livres luy ſont inutiles, tant que Dieu aimera aſſez la France pour luy conſerver un auſſi grand Roy que Vous. Il me ſemble que j'entends déja cenſurer cette penſée, & que l'on m'allegue que je ne puis ſouhaiter une longue vie à Voſtre Majeſté, ſans la faire ſouvenir qu'elle eſt ſujette à la mort comme un autre homme : je le fais exprés, SIRE, & finis par quelques exemples qui vont faire voir que ce n'eſt pas la moindre inſtruction que l'on puiſſe donner à un jeune Prince, que de le faire quelquefois ſonger à la mort, puis que

cette seule pensée est capable de luy apprendre à bien vivre. Quelle occupation pouvons nous avoir qui soit plus necessaire & mesme plus importante que celle de songer serieusement à ce que nous devons estre un jour ? Nostre ame a-t-elle une liaison assez eitroite avec nostre corps pour pretendre demeurer eternellement sur la terre ? Et n'est-il pas de nostre devoir d'élever souvent nos yeux vers le Ciel pour y chercher par des mouvemens surnaturels le lieu de nostre premiere origine ? Un Philosophe Payen ayant experimenté que l'interest qui l'enchaisnoit au monde, l'empeschoit

de faire prendre l'eſſor à ſes penſées, donna tout ſon bien pour mediter avec plus d'attachement aux choſes celeſtes ; & comme ſes amis attribuoient ſes nouveaux ſentimens à une pure vanité, ou à une derniere folie, il ſe contenta de leur montrer le Ciel avec le doigt, & de leur apprendre que ſes richeſſes l'empeſchoient de faire reflexion ſur cette commune Patrie. En quelque rang que nous puiſſions eſtre ; (je dis que nous puiſſions eſtre, puis que je parle generalement à tous les hommes, & que la Mort eſt auſſi bien le partage du plus grand Monarque de la terre, que du plus chetif de

ſes Sujets, tous les parfums du monde n'ayans pas aſſez de force pour empeſcher que ce qui eſt deſtiné à la corruption ne ſe corrompe.) En quelque rang, dis-je, que nous puiſſions eſtre, comme il n'y a moment en noſtre vie qui ne nous conduiſe vers la Mort, nous n'en devons laiſſer paſſer aucun qui ne nous en rafraichiſſe la memoire, pour imiter un ſaint Patriarche d'Alexandrie, qui dés ſon vivant commença de faire conſtruire ſon tombeau avec un artifice ſi pieux qu'y reſtant toûjours quelque choſe à faire par ſon ordre, ceux qui avoient entrepris cet ouvrage eſtoient obligez de luy

aller dire deux fois le jour, qu'il ſongeât à y faire mettre les dernieres pieces, de peur d'eſtre ſurpris par la Mort, puis qu'il ne ſçavoit pas combien il avoit encore de jours à vivre. Un peu avant que de mourir le grand Conſtantin ayant fait approcher de ſon lit une partie de ceux qui avoient coûtume de groſſir ſa Cour, Mes amis, leur dit-il, il y a peu de jours que vous me voyiez reveſtu de pourpre, aſſis majeſtueuſement dans un Troſne, & conſideré de toute la Terre: cependant demain je ne ſeray plus qu'un peu de cendres. C'eſt ce qui m'oblige à vous avertir que la plus grande ſa-

gesse que l'on puisse avoir est de songer souvent au moment qui doit faire la fin de nostre vie. Charles-Quint, pendant la rapidité de ses conquestes, songeoit si bien à ce qu'il deviendroit un jour, qu'il n'alloit en aucun lieu qu'il ne se fit suivre de sa biere : son histoire dit que dés son vivant il faisoit celebrer ses funerailles, où il assistoit luy-mesme ; & l'on remarque que pendant sa vie, personne n'ayant pû sçavoir ce qui estoit dans un petit coffre, que de fois à autre il faisoit soigneusement porter dans sa chambre, on l'ouvrit en diligence aprés sa mort, & qu'au lieu des pierreries que l'on y croyoit trou-

ver, il n'y avoit qu'une discipline & un cilice.

Voila, SIRE, ce que je me suis imaginé qui pouvoit servir à l'instruction d'un Prince; & ce que j'ay fait, plus pour donner à Vôtre Majesté des marques de mon zele, que pour en laisser au Public de ma capacité.

FIN.



